

# RAPPORT ANNUEL 2008

ET RETROSPECTIVE DE L'ACTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
2004 > 2007



2004 >>

> 2005

> 2006

> 2007

> 2008



[www.cc.lu](http://www.cc.lu)

## LE MOT DU PRÉSIDENT

A maints égards, l'année 2008 a été une année de rupture. Elle entrera dans l'histoire comme une année de récession terminant un cycle de croissance exceptionnel de l'économie mondiale.

Cette crise globale dans tous les sens du terme s'est installée brutalement quand, à la suite de l'éclatement de la bulle immobilière aux Etats-Unis, elle a failli entraîner l'implosion du système financier et bancaire international, ceci suite à la faillite de Lehmann Brothers. La propagation de la crise a été ensuite rapide, comme une épidémie, touchant progressivement toutes les régions géographiques du monde et tous les secteurs d'activités et les principaux marchés, en ce compris celui du travail, des matières premières et de la Bourse.

Cette grande crise est grave et laissera des traces même si des solutions de sortie existent. Les statistiques récentes montrent que tous les pays ne sont pas affectés de la même façon par la crise. Les deux plus grands de par la population, à savoir l'Inde et la Chine, ont repris le chemin de la croissance entraînant dans leur sillage d'autres pays en voie de développement. La récession sera plus dure dans les pays développés, Amérique du Nord, Europe et Japon qui devront mettre plus de moyens et plus de réformes en oeuvre pour redresser la situation.

On peut toutefois se réjouir des plans d'action mis en oeuvre – après une courte phase d'hésitation – par la plupart des gouvernements et les banques centrales. Ces mesures devront permettre de renforcer le capital des banques et d'assurer un retour à des flux de crédit plus réguliers. Elles devront aussi assurer que la demande soit suffisante pour atténuer les effets de la crise financière sur l'économie réelle, tout en évitant de grever l'avenir par une dette publique portée dans de nombreux pays à un niveau insoutenable à long terme. A court terme, ces plans de relance et de protection sociale sont également destinés à faire tout ce qui est possible pour limiter l'explosion du chômage par des mesures d'incitation de maintien dans l'emploi documentant que l'économie n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour assurer le développement de nos pays et des personnes qui y vivent.

Dans les moyen et long termes, les gouvernements chercheront à élaborer un cadre de réglementation et de surveillance des marchés financiers plus efficace et conforme aux besoins d'une économie mondiale complexe et intégrée. Ce dernier point revêt une importance fondamentale pour la place financière du Luxembourg. Dans ce contexte, il faut saluer la rapidité avec laquelle le gouvernement luxembourgeois a réagi par rapport à la crise par des mesures de relance économique et des décisions rendant le recours au chômage partiel moins cher pour les entreprises. Le sens de l'urgence dont a fait preuve le Comité de coordination Tripartite, auquel la Chambre de Commerce participe très activement, illustre un des points forts de notre pays qu'il faudra maintenir dans les turbulences à venir.

Si la réaction des gouvernants a été à la hauteur des enjeux qui se sont posés, elle a été jusqu'à présent principalement conjoncturelle et n'a pas encore abordé les réformes structurelles nécessaires pour corriger les effets du passé et ramener l'économie sur le chemin de la croissance équilibrée. Outre la question de l'endettement des Etats précitée, les grands défis à relever constituent les relations monétaires internationales (statut du dollar, dévaluations compétitives, politique monétaire divergente entre la Fed et la BCE), les conditions du développement de commerce international, l'équilibre écologique (injustement réduit au problème du réchauffement climatique) et les réformes structurelles en matière de marché du travail, d'éducation et de formation et des régimes de sécurité sociale.

C'est dans ce climat en rupture que s'est inscrite en 2008 l'action de la Chambre de Commerce qui a, avec plus de ténacité encore, œuvré pour la défense et la promotion des intérêts des entreprises et de l'intérêt économique général.

L'année 2008 a ainsi été la dernière de la période quinquennale des membres élus et a poursuivi la transformation et la modernisation de l'institution et de ses différents départements. Ainsi, nous avons été plus présents que jamais dans la promotion de l'économie luxembourgeoise et du Commerce extérieur. Le nombre de nos avis sur des projets de lois et de règlements a encore augmenté et nous avons participé plus que jamais à travers l'engagement de nos équipes dans des conférences et à travers nos publications au débat économique et de société. La priorité accordée à notre action de formation a été réaffirmée et restera le plus important vecteur de développement pour l'avenir.

Dans l'impossibilité d'être exhaustif dans la liste de nos grands projets concrets, je me contenterai de mentionner le lancement officiel du réseau « Entreprise Europe Network – Luxembourg », la publication de 2 bulletins économiques portant respectivement sur l'introduction de fonds souverains et la maîtrise des dépenses publiques, l'engagement actif dans les dossiers importants de la réforme de la législation en matière d'immigration et d'introduction de la double nationalité et le lancement réussi en partenariat avec l'Université du Luxembourg du « Master en entrepreneuriat et innovation », sans oublier les nombreuses missions menées pour la promotion du Luxembourg et de ses entreprises à l'étranger.

A signaler finalement la dynamique toute particulière de l'IFCC, certifié ISO 9001 depuis 2008 et élu meilleur institut de formation du Luxembourg par le groupement des professionnels en ressources humaines – HR One. Ceci arrive à point nommé, puisque les besoins en la matière, surtout en formation de reconversion, seront un des outils majeurs pour surmonter la crise.

La Chambre de Commerce redoublera d'efforts pour aider les entreprises à passer ce cap difficile que constituera sans aucun doute l'année 2009. Outre toutes les missions, manifestations et actions détaillées dans le présent rapport d'activité, la Chambre de Commerce a dès le début 2009 lancé plusieurs initiatives pour aider ses ressortissants à contrer les effets de la crise. Il convient de citer à ce titre l'initiative vaccinantcric.lu qui – si prouve il fallait – démontre que les organisations patronales, le gouvernement et le secteur privé peuvent réagir rapidement et main dans la main pour proposer des solutions concrètes quand la situation économique en exige. Grâce à cette initiative, les entreprises touchées par la crise pourront accéder à des conditions très avantageuses à un accompagnement par des experts agréés.

C'est des décisions prises et des ajustements réalisés en 2009 que dépendra la capacité de l'économie à se rétablir et à trouver le chemin d'une expansion saine et durable. C'est pour cette raison que la Chambre de Commerce a tout récemment publié un document intitulé « Entreprise Luxembourg 2.0 ». Il propose à l'attention du nouveau gouvernement issu des élections législatives du 7 juin 2009 toute une série de recommandations, d'idées et de solutions aux lourds défis économiques des prochaines années.

En guise de conclusion, je souhaite saisir l'occasion pour remercier la Chambre de Commerce, qui dans son assemblée constituante du 20 mars 2009, a bien voulu m'accorder sa confiance pour un deuxième mandat en tant que Président de cette prestigieuse institution. C'est avec fierté et détermination que je m'engagerai, avec les membres élus et l'équipe de la Chambre de Commerce à poursuivre notre action en faveur d'une économie forte et tournée vers le développement durable. Dans ce climat économique morose, la Chambre de Commerce est persuadée qu'en restant fidèle à ses convictions profondes et à ses missions fondamentales, elle réussira à contribuer au redémarrage de l'économie.



*mwurth*

Michel Wurth  
Président

# L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN 2008<sup>1</sup> : UNE ANNÉE MARQUANT LE DÉBUT DE LA PLUS FORTE CRISE ÉCONOMIQUE DEPUIS 1945

## ECONOMIE INTERNATIONALE D'UNE CRISE FINANCIÈRE À UNE CRISE ÉCONOMIQUE MONDIALE

L'année 2008 a surtout été marquée par la crise internationale, qui est d'abord une crise des marchés financiers. Ces derniers connaissent en effet depuis près de deux ans d'importantes perturbations dont les premières résultent de la crise des emprunts hypothécaires américains. A cet égard, la baisse des indicateurs boursiers sur l'ensemble des marchés mondiaux témoigne de la chute de confiance des investisseurs à l'échelle internationale.

Le décrochage des cours est devenu manifeste à partir de l'automne 2008, en l'occurrence dans le sillage de la déclaration de faillite de la banque américaine Lehman Brothers. Les actions de la zone euro ont vu leur valeur diminuer de moitié par rapport au premier janvier 2008, ce qui se traduit par une baisse sensible de la confiance des investisseurs au niveau international.

De façon concomitante à l'éclatement de la bulle immobilière dans de nombreux pays, l'évolution des cours boursiers a engendré un effet richesse négatif, lequel a pesé sur la consommation privée au sein de la zone euro. Il convient de souligner par ailleurs que, au moment où l'accès au crédit bancaire devient plus problématique, la chute des cours rend plus onéreux le financement par émission d'action des entreprises.

TABLEAU 1 – COMPOSITION DE LA CROISSANCE DANS L'UE EN 2008

(SEASONALLY AND WORKING DAY ADJUSTED)	(QUARTER-ON-QUARTER % CH.)			
	08Q1	08Q2	08Q3	08Q4
GDP	0.5	-0.1	-0.3	-1.5
Private consumption	0.2	-0.2	0.0	-0.4
Government consumption	0.5	0.8	0.7	0.5
Gross fixed capital formation	0.3	-1.0	-1.1	-3.3
Changes in inventories (% of GDP)	0.0	0.0	0.4	0.3
Export of goods and services	1.6	-0.4	-0.3	-6.1
Import of goods and services	1.3	-0.6	0.9	-5.0

<sup>1</sup> Sources : Département Economique de la Chambre de Commerce, BCL, STATEC, INSEE.

(SEASONALLY AND WORKING DAY ADJUSTED)	(CONTRIBUTION IN PP.)			
	08Q1	08Q2	08Q3	08Q4
Private consumption	0.1	-0.1	0.0	-0.2
Government consumption	0.1	0.2	0.1	0.1
Gross fixed capital formation	0.1	-0.2	-0.2	-0.7
Changes in inventories	0.1	0.0	0.3	-0.1
Net exports	0.2	0.1	-0.5	-0.6

SOURCE : COMMISSION EUROPÉENNE, INTERIM FORECASTS SPRING 2009

Malgré le fort recul du prix des matières premières depuis la mi-2008, la consommation privée s'essoufflerait à raison de 0,1% en 2009 selon la Commission européenne, et ce à cause certes des effets de richesse mentionnés ci-dessus, mais également en raison de l'augmentation importante et prévisible du chômage, qui incite les ménages à accroître leur épargne de précaution. En dépit de l'effort de relance consenti par la plupart des gouvernements de la zone euro, l'investissement total (public et privé) afficherait quant à lui un recul de quelque 5,5% en 2009. Dans ce contexte et malgré une progression de 1,6% de la consommation publique en 2009, le PIB de la zone euro reculerait de quelque 1,9% en 2009 et ne progresserait que de 0,4% en 2010. Il en résulterait une stagnation des recettes des administrations publiques, avec à la clef des déficits publics nettement accrus. La dette publique au sein de la zone euro passerait de ce fait de 69% du PIB en 2008 à 76% en 2010.

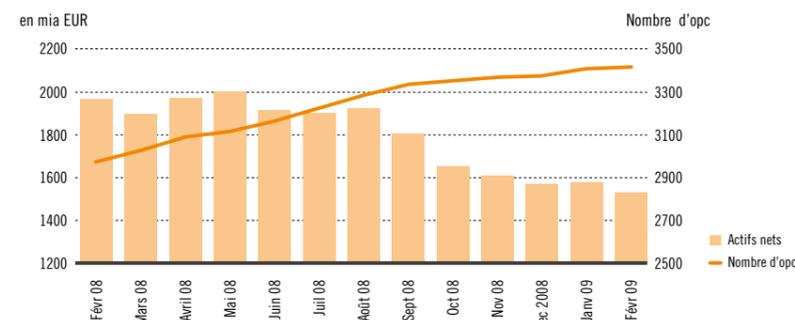
Ces développements ne manqueront pas de peser sur la conjoncture luxembourgeoise, d'autant que la zone euro est largement prépondérante dans les échanges commerciaux du Grand-Duché.

La crise internationale étant, entre autres, une crise des débouchés mondiaux, les grands exportateurs souffrent grandement du marasme économique international, tandis que les économies émergentes ne jouent plus forcément les amortisseurs à la crise.

## ECONOMIE LUXEMBOURGEOISE UNE ÉVOLUTION CONJONCTURELLE QUI S'EST TRÈS FORTEMENT DÉGRADÉE DEPUIS SEPTEMBRE 2008

Les répercussions de la crise sur la place financière luxembourgeoise sont difficiles à apprécier sur un horizon de moyen terme. La crise s'est mécaniquement répercutée sur la valeur nette d'inventaire des organismes de placement collectifs (OPC). En 2008, le patrimoine net des OPC a reculé de 500 millions d'euros pour s'établir à 1560 millions à la fin de l'année. Ceci est dû à la fois à l'effet mécanique de la baisse des cours sur la valeur des actifs, ainsi qu'à la diminution des investissements nets en parts d'OPC, laquelle s'explique par la défiance des investisseurs vis-à-vis des investissements en actions.

GRAPHIQUE 1: ACTIFS NETS ET INVESTISSEMENT NET EN CAPITAL DES OPC (JAN 2007 - FÉV 2009)



SOURCE : COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER (2009)

TABLEAU 2 : COMPTES DE PROFITS ET PERTES DES BANQUES AU 31 MARS 2009

POSTES EN MILLIONS D'EUR	MARS 2008	MARS 2009	%
Marge d'intérêts	1.636	1.991	21,7%
Revenus de commissions	1.015	819	-19,3%
Autres revenus nets	-279	-15	-94,5%
<b>Produit bancaire</b>	<b>2.372</b>	<b>2.795</b>	<b>17,8%</b>
Frais de personnel	-629	-631	0,4%
Autres frais généraux	-482	-492	2,1%
<b>Frais généraux</b>	<b>-1.111</b>	<b>-1.124</b>	<b>1,1%</b>
<b>RÉSULTAT AVANT PROVISIONS</b>	<b>1.261</b>	<b>1.671</b>	<b>32,5%</b>

SOURCE : COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER (2009)

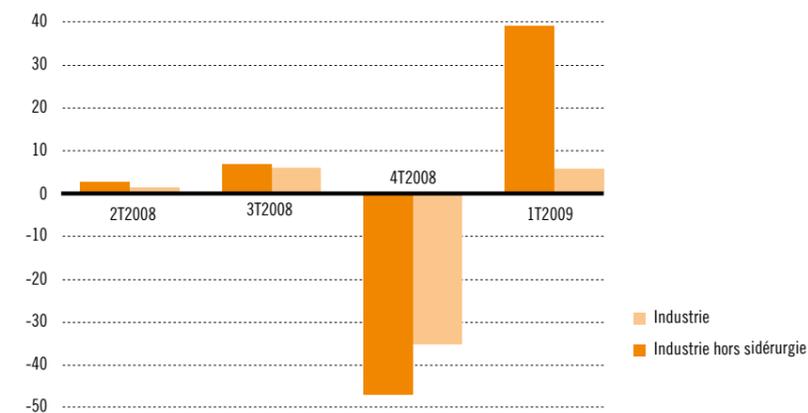
Il y a lieu de noter que la marge sur intérêt des établissements de crédit connaît une nette amélioration en 2008, laquelle témoigne paradoxalement de la situation de liquidité structurellement excédentaire des établissements de crédit luxembourgeois, lesquels ont en effet bénéficié du renchérissement des crédits sur le marché interbancaire. La crise pèse néanmoins lourdement sur les revenus sur commissions qui souffrent du moindre dynamisme de la gestion de fortune et des fonds d'investissement. Au total, force est de constater une diminution de 7,7% du produit bancaire en 2008, qui, couplée à une hausse des frais généraux (en particulier la rémunération du personnel), entraîne une baisse sensible des résultats avant provisions.

De plus, la crise financière a contraint les établissements de crédit à accroître fortement leurs constitutions de provisions et dépréciations (de 1,2 milliard d'euros en 2007 à 5 milliards en 2008). Malgré le net recul de la pression fiscale (-58% par rapport à 2007), le résultat net des établissements de crédit a accusé un recul considérable de 89% en 2008. Le résultat annuel positif est imputable au seul premier semestre de 2008, le dernier s'étant soldé par un résultat net très négatif, à hauteur de 1251 millions d'euros. La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est établie à 907 milliards d'euros au 31 janvier 2009, contre 931 milliards au 31 décembre 2008, soit un recul de 2,6%.

Il convient du reste d'observer une évolution défavorable des exportations nettes imputable aux services financiers et au fort ralentissement de la croissance mondiale. La balance courante du Luxembourg devrait connaître une forte dégradation en 2009, à l'instar des neuf premiers mois de 2008. Sous l'effet de la diminution des prix des actifs financiers, les commissions perçues par les banques luxembourgeoises dans les domaines de la gestion de fortune et des fonds d'investissement se sont fortement réduites. L'amélioration des exportations nettes des services de fret aérien et de communication n'a fait que limiter la tendance précitée. Au total, les exportations nettes de services ont stagné. Il faut par ailleurs observer une dégradation du déficit sur marchandises au cours des trois premiers trimestres de 2008 : le compte courant a dégagé sur la période un excédent limité à 1,5 milliard d'euros, soit 36% de moins qu'au cours des mois correspondants de 2007.

S'agissant des indicateurs de court terme, la prudence est de mise, l'environnement évoluant à une vitesse extrême. Le STATEC a publié le 10 mars les résultats des enquêtes mensuelles de l'activité dans l'industrie et la construction pour le quatrième trimestre de 2008, lesquelles indiquent un recul de la production industrielle luxembourgeoise, corrigée des effets saisonniers (-16.2% au cours du quatrième trimestre 2008 par rapport au trimestre précédent). Dans la construction, la production par jour ouvrable aurait diminué de 1,5% par rapport à 2007. Le coût salarial par unité produite dans l'industrie luxembourgeoise s'est accru de 2,1% au cours de l'année 2008, ce qui signifie que la variation des coûts salariaux a été supérieure à la variation de la productivité.

**GRAPHIQUE 2 : PRODUCTION INDUSTRIELLE EN VALEUR (VARIATION EN % PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRÉCÉDENT)**



SOURCE : STATEC (2009)

La croissance observée par le STATEC des ventes du commerce de détail (+9% en volume sur les mois de septembre et octobre 2008 par rapport à septembre et octobre 2007) repose uniquement sur la forte hausse du chiffre d'affaires des entreprises de ventes par correspondance, surtout dans le commerce électronique. Du point de vue des immatriculations de voitures, les résultats du début de l'année 2009 sont médiocres (-20% par rapport à janvier 2008), en prolongement de ceux de la fin 2008, même s'il est possible que cette évolution ne reflète qu'un glissement dans le temps de la demande (effet festival automobile).

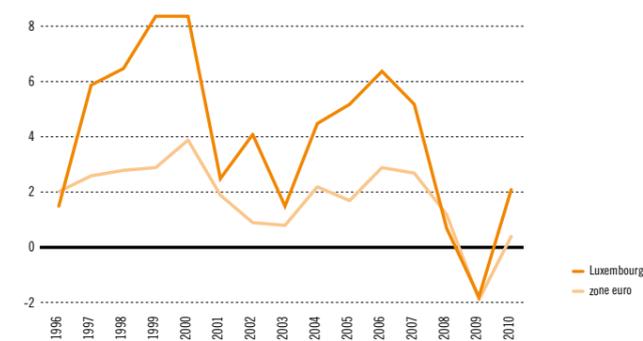
Selon le STATEC, l'inflation, en glissement annuel, s'est établie à 0,3% seulement en mars (IPCN), alors qu'elle culminait encore à 4,9% en juillet 2008. L'inflation sous-jacente<sup>2</sup> s'est quant à elle établie à 2,2% en mars, toujours en glissement annuel. Les prévisions macro-économiques 2008-2010 du STATEC (12 mars 2009) quant à l'évolution du PIB et de ses composantes sont largement en phase avec les indicateurs de court terme précédemment évoqués, tandis que les projections du STATEC laissent penser que la dégradation des échanges extérieurs du Luxembourg va continuer à l'image des neuf premiers mois de 2008. Le STATEC évalue la contribution à la croissance de la composante externe du PIB comme nettement négative.

Parmi les moteurs de la croissance luxembourgeoise, celui des échanges extérieurs apparaît fortement grippé. La consommation finale des ménages, en tant que moteur de croissance, fonctionne de manière soutenue (prévision de +0,7% en 2009 selon le STATEC). La consommation publique progresserait quant à elle de quelque 2,9% en 2009, tandis que la formation brute de capital fixe (FBCF) afficherait un recul seulement modéré (-1,3% par rapport à 2008). Les évolutions précitées reflètent dans une large mesure l'action résolue des autorités, que ce soit à travers le programme de relance des investissements publics, le maintien de la consommation publique à un niveau élevé et l'ambitieuse réduction des impôts des particuliers appliquée dès janvier 2009. Au total, pourtant, après des taux de croissance de 6,4% et 5,2% en 2006 et 2007, le Luxembourg entrerait, à l'instar des autres pays de la zone euro, en récession en 2009 (-1,8%) pour ne renouer avec la croissance qu'en 2010 (prévisions à +2,1%)<sup>3</sup>. Ces performances trancheraient nettement avec la croissance moyenne observée de 1996 à 2007, de l'ordre de 5,0% en moyenne.

<sup>2</sup> Apurée de l'évolution des prix des produits pétroliers.

<sup>3</sup> Les prévisions du FMI sont quant à elles largement inférieures à celles du STATEC (taux de croissance réelle estimé à -4,8% pour 2009).

**GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE EN VOLUME DU PIB (POURCENTAGES)**

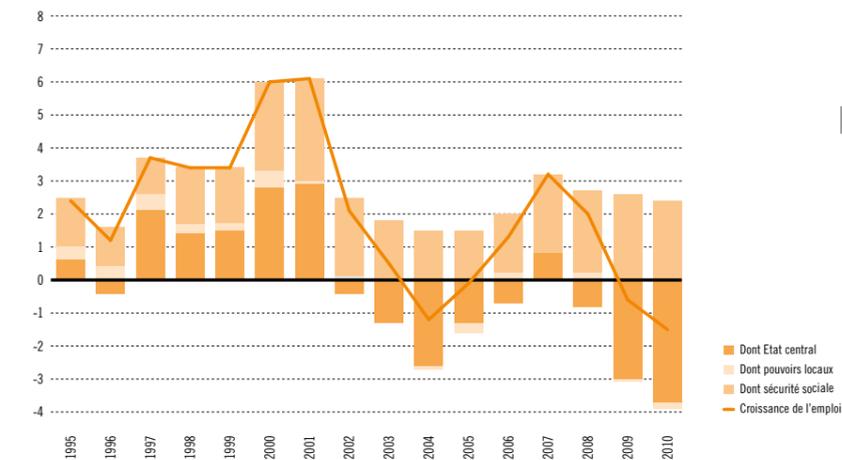


SOURCES : EUROSTAT, STATEC (COMPTES NATIONAUX JUSQU'EN 2007 ET PROJECTIONS 2008-2010)

Concernant le marché du travail, l'évolution défavorable du PIB entraîne une détérioration, même décalée dans le temps, de l'emploi<sup>4</sup> : après une progression en 2008 de l'ordre de 4,9%, la croissance de l'emploi ralentirait nettement pour atteindre 1,4% en 2009 et 0,6% en 2010 (cf. données du STATEC). La croissance de l'emploi devenant inférieure à la hausse spontanée de la population active, le taux de chômage augmenterait mécaniquement. Sur la base du concept BIT, celui-ci s'établirait à 5,5% en 2009 et à 6% en 2010, contre 4,2% en 2008. Le tout aura inévitablement des conséquences néfastes sur les recettes des administrations publiques. Par ailleurs, les dépenses demeureront à un niveau élevé, en raison de leur rigidité habituelle à la baisse, mais aussi du plan de relance, ainsi que de l'accroissement des dépenses liées au sous-emploi (indemnités de chômage et autres dépenses du Fonds pour l'emploi).

<sup>4</sup> Ce lien de cause à effet se déploie habituellement avec un certain retard car les entreprises sont en général réticentes à se séparer de leurs collaborateurs dans un contexte de pénurie de travailleurs qualifiés.

**GRAPHIQUE 4 : ÉVOLUTION DES SOLDES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (EN % DU PIB)**



SOURCES : STATEC, COMMISSION EUROPÉENNE (2009)

Le graphique ci-joint aide à mesurer la détérioration budgétaire consécutive à la crise. Alors que les administrations publiques dans leur ensemble enregistraient encore un excédent de plus de 3% du PIB en 2007, leur compte SEC 95 renouerait avec un déficit significatif en 2009 et 2010. Cette dégradation serait surtout alimentée par l'administration centrale, dont le déficit atteindrait quelque 3,0% du PIB en 2009 et 3,7% l'année suivante. Depuis 2002, le solde de l'Administration centrale est structurellement déficitaire. Avec la crise financière et économique, ce caractère structurel s'accroîtra. Ces projections issues de l'addendum à la 10<sup>ème</sup> actualisation du Programme de Stabilité du Luxembourg semblent pourtant empreintes d'un certain optimisme, eu égard notamment à l'évolution prévue du solde de la sécurité sociale. Ce dernier se maintiendrait à un niveau élevé, supérieur à 2% du PIB jusqu'en 2010. Or les plus récentes projections disponibles laissent augurer un considérable ralentissement de la progression de l'emploi en 2009 et en 2010. Il découlerait de ceci une nette atténuation de la progression des recettes de la sécurité sociale qui, en l'absence de réformes fortes, sera nettement en retrait de la hausse prévisible des prestations sociales. La réduction sensible et inévitable de l'excédent de la sécurité sociale pèsera par conséquent sur les soldes des administrations publiques.

Dans une conjoncture très incertaine, les mesures annoncées par le Gouvernement en mars 2009 et regroupées dans le Plan de conjoncture du Gouvernement sauront, il faut l'espérer, de nature à redonner du souffle à l'économie luxembourgeoise dans son ensemble.

## PROMOUVOIR L'ESPRIT D'ENTREPRISE ET SOUTENIR LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

La promotion de l'esprit d'entreprise et le soutien à la création et au développement des entreprises est une des principales missions de la Chambre de Commerce. Elle est assurée par le département Création et Développement des Entreprises qui œuvre également pour la simplification administrative.

Les moyens mis en œuvre sont variés : interventions auprès des pouvoirs publics, conseil et assistance personnalisés, campagnes de sensibilisation et d'information (conférences, manifestations, publications, interventions auprès des médias), soutien actif aux projets de création d'entreprises, concertation aux niveaux national, régional et international avec d'autres organisations poursuivant des objectifs similaires, etc.

Voici un tableau synthétique des principales actions menées par la Chambre de Commerce en faveur de la promotion de l'esprit d'entreprise et de soutien à la création d'entreprises dans la période 2004-2007



2004

- 21 avril 2004 : Inauguration officielle du nouveau siège de la Chambre de Commerce par S.A.R. le Grand Duc
- Lancement officiel de l'Espace Entreprise, guichet unique accueillant et informant les entreprises et porteurs de projets ayant des questions touchant à la vie de l'entreprise.
- Création du premier Cadastre du commerce au Luxembourg.

2005

- Lancement de la première bourse d'entreprises électronique au Luxembourg
- Création de Luxtrust S.A., autorité de certification chargée de répondre à un besoin de sécurité accrue dans le commerce électronique.
- Mise en ligne du Centre d'Arbitrage, qui a pour mission d'offrir une alternative aux règlements judiciaires des litiges qui s'avèrent souvent trop longs, coûteux et peu adaptés à la technicité et complexité du monde des affaires.
- Première phase d'extension des locaux de l'Espace Entreprises

2006

- Organisation de la première journée de la franchise au Luxembourg
- Intégration des activités Luxtrust (certificats numériques)

2007

- Certification ISO 9001 :2000 pour l'Espace Entreprises
- Modernisation du Registre de Commerce et des Sociétés
- Organisation de la première rencontre en matière de city management dans la Grande Région
- 1,2,3,GO : Mise en œuvre de primes de lancement d'un montant annuel de 70.000 euros : 8 sociétés parrainées dont 3 au Luxembourg
- L'initiative 1,2,3,GO est reconnu « Best Practice » par la Commission et remporte le « European Entrepreneurship Award »



**Le Département Création et Développement des Entreprises conseille et assiste les entreprises individuellement en matière juridique et économique. Il offre notamment les services suivants :**

- conseil et assistance en matière de droit d'établissement, d'aides et de financement public ainsi que de fiscalités directe et indirecte ;
- conseil et assistance en matière de transmission d'entreprises (bourse d'entreprises) ;
- mise à disposition de nombreuses sources d'information ;
- octroi de cautionnement (Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants) ;
- conseil sur le recouvrement de créances (Mutualité d'assistance aux commerçants).

Les collaborateurs du Département Création et Développement des Entreprises peuvent apporter des informations et des conseils utiles en matière commerciale, sociale et juridique. Le Département dispose de larges compétences en droit d'établissement, droit du travail (contrats de travail, procédures de licenciement, durée du travail, congés, santé et sécurité au lieu de travail...), droit civil (contrats, baux commerciaux...), droit commercial (faillites, obligations commerciales...), droit des sociétés, droit fiscal (impôts directs et TVA), concurrence déloyale (promotions, liquidations, publicité...), sécurité sociale, propriété intellectuelle, marchés publics, arbitrage, etc

### L'ESPACE ENTREPRISES : UN GUICHET UNIQUE POUR FACILITER LES DÉMARCHES

La mission du conseil et de l'assistance personnalisés est principalement assurée par l'Espace Entreprises du département CDE. L'Espace Entreprises est un guichet unique qui accueille et informe les entreprises et porteurs de projets ayant des questions tournant autour des thématiques de la vie de l'entreprise. L'Espace Entreprises s'adresse en particulier aux créateurs d'entreprises souhaitant concrétiser leur projet de création, de la constitution du dossier au suivi de la procédure de demande d'autorisation, et aux entreprises déjà établies dans le cadre de diverses démarches administratives.

Le bouquet de services offert à titre gratuit embrasse le conseil et l'assistance en matière de droit d'établissement, d'aides et de financements publics, le conseil et l'assistance en matière de transmission d'entreprises (bourse d'entreprises) ou encore le conseil en matière de droit du travail individuel, droit des assurances sociales, droit de la concurrence, droit des sociétés et du commerce ainsi que de fiscalité directe et indirecte.

L'Espace Entreprises est aussi un partenaire de premier ordre pour tout ce qui relève de l'exportation, de la traçabilité et de la sécurisation des échanges commerciaux.

En 2008, l'Espace Entreprises s'est vu renouveler son certificat ISO 9001:2000 pour ses activités

de service et de conseils aux entreprises. Cette certification témoigne du souci de l'amélioration constante des services offerts par la Chambre de Commerce à ses ressortissants dans une vision et d'optimisation de la satisfaction et d'amélioration continue.

Les prestations de conseils aux candidats-créateurs ou repreneurs ont abouti à 516 demandes en autorisation d'établissement (+ 2,99% par rapport à 2007), dossiers qui furent supportés et accompagnés par les agents de l'Espace Entreprises tout au long de la procédure administrative. Sur ces promoteurs, 33% (33%) étaient des ressortissants luxembourgeois, 26% (23%) des français, 8% (7%) des belges, 10 % (9%) des allemands et 23% des postulants d'une autre nationalité. Les dossiers ont été introduits par 68% (72%) d'hommes et 32% (28%) de femmes. 56% prévoient de démarrer une activité commerciale de détaillant ou de prestataire de services commerciaux, contre 14% une activité du secteur Horeca, 6% de comptables, experts comptables et conseils économiques, 3% de professionnels libéraux d'une autre spécialité, 4% d'agences immobilières, 2% de transport, 2% d'organisme de formation, 4% de foires et marchés, 5% pour les autres activités et 2% de jardinier-paysagiste.

Les agents de l'Espace Entreprises ont répondu à 9.320 appels téléphoniques et ont envoyé 1784 courriers électroniques.

L'espace Entreprises a délivré 1.074 (418) certificats numériques et 13.997 (9.831) certificats d'origine. Le service a procédé à 10.512 (10.990) légalisations et s'est occupé de 125 (80) dossiers en matière d'exportation temporaire (A.T.A.).

### LA BOURSE D'ENTREPRISES

La Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce a pour objectif de rapprocher l'offre et la demande dans le domaine de la transmission d'entreprises des secteurs économiques relevant de la Chambre de Commerce.

La Chambre de Commerce publie régulièrement les offres et les demandes enregistrées à la Bourse d'Entreprises sous forme d'annonces dans la rubrique « Bourse d'Entreprises » du « MERKUR » et sur son site Internet dédié [www.bourse-entreprises.org](http://www.bourse-entreprises.org).

En 2008, les contacts de la bourse ont abouti à des inscriptions totales de 34 entreprises à céder et de 204 nouvelles inscriptions du côté des repreneurs potentiels.

Par ailleurs, afin de rendre plus performante et attractive la Bourse d'Entreprises, des démarches ont été engagées dans le but de rapprocher la Bourse d'Entreprises aux bourses régionales existant dans la Grande Région.

### LA MUTUALITÉ DE CAUTIONNEMENT ET D'AIDE AUX COMMERÇANTS (MCAC)

L'objectif général de la MCAC est la promotion de l'esprit d'entreprise, voire l'assistance pratique et financière à la création et au développement des entreprises.

Son but est de faciliter l'accès au financement bancaire des PME affiliées à la Chambre de Commerce en se portant garant auprès des établissements de crédit agréés au Luxembourg pour les prêts d'investissement lorsque les garanties disponibles s'avèrent insuffisantes. L'obtention d'un crédit professionnel est devenu un des soucis majeurs des PME luxembourgeoises. Dans un monde bancaire qui devra de plus en plus tenir compte du risque spécifique véhiculé par le client individuel, les conditions bancaires seront fonction de la qualité des garanties offertes. Un cautionnement de la MCAC fournit ainsi à l'entrepreneur un outil important pour négocier les conditions de son financement.

En 2008, 45 demandes de cautionnement ont été introduites à la MCAC par différentes sociétés commerciales. Le comité directeur a approuvé 22 dossiers pour un montant total de 1.169.700 euros. 17 dossiers (dont 7 créations nouvelles) ont été finalement cautionnés au cours de l'exercice sous revue contre 12 dossiers (dont 11 créations nouvelles) pour l'année 2007.

### LE CADASTRE DU COMMERCE

Des travaux relatifs à la mise à jour du Cadastre du Commerce, fichier unique reprenant les données qualitatives, quantitatives et géographiques de chaque établissement commercial au Luxembourg, ont été poursuivis en 2008.

Ainsi, un nombre total de 2.318 commerces a été relevé fin 2008 (uniquement les ressortissants de la Chambre de Commerce ont été pris en compte) dont 396 avec plus de 400m2 de surface de vente.

Le service Cadastre du Commerce est aussi en charge de l'analyse des études de marchés des dossiers de grandes surfaces commerciales soumis à la Commission de commerce de détail de la Chambre de Commerce. Cette commission a remis un avis sur 15 dossiers au cours de l'année 2008. Il s'agit tout d'abord de procéder à un contrôle des données recensées dans le dossier introduit ainsi que de vérifier la faisabilité de leur implantation sans pour autant que l'équilibre observé dans les différentes branches commerciales de la zone de chalandise soit compromis.

### JOURNÉES CRÉATION ET TRANSMISSION D'ENTREPRISES 2008 ET AUTRES MANIFESTATIONS

En 2008, l'Espace Entreprises a souhaité donner une suite à la première édition de la journée dédiée à la franchise organisée pour la première fois en 2006.

C'est donc le 3 décembre que l'Espace Entreprises a organisé de nouveau « Le jour de la franchise » en étroite collaboration avec la Fédération belge de la Franchise. En parcourant les 18 stands, les visiteurs ont eu la possibilité de se renseigner auprès de franchises souhaitant s'implanter au Luxembourg des avantages et conditions d'accès permettant d'ouvrir une franchise. Une centaine de futurs chefs d'entreprises sont venus rencontrer et discuter concrètement sur le stand avec ces acteurs de terrain de la création de franchises représentant

différents secteurs : horeca, textile, services à la personne, immobilier, etc. Des ateliers ont été mis en place afin de présenter les bonnes pratiques d'entreprises, le cadre légal ou bien encore la situation et les tendances du commerce en Europe.

En date du 27 novembre 2008, l'Espace Entreprise en collaboration avec des partenaires du privé, a organisé une conférence intitulée : « Signature électronique: Aspects pratiques et juridiques »

Cette conférence était d'autant plus d'actualité qu'elle suivait de quelques jours la mise en ligne du guichet virtuel « Espace Citoyens ». Une centaine de personnes avaient saisies l'occasion pour participer à la conférence qui se voulait être une introduction à la technologie de la signature électronique en démythifiant la matière. Les participants ont également pu assister en direct à des démonstrations mettant en œuvre des applications utilisant la signature électronique.

### 1,2,3,GO, LE PARCOURS INTERRÉGIONAL DE PLAN D'AFFAIRES

Le réseau de coaches 1,2,3,GO s'est donné comme mission de promouvoir l'esprit d'entreprise et l'innovation en Grande Région (Saar-Lor-Lux, Belgique francophone et Trèves) par le biais de son parcours de plans d'affaires et ses primes de lancement. Il a été créé en avril 2000 par la Chambre de Commerce, Luxinnovation et la FEDIL, et est géré par Business Initiative, association sans but lucratif. Depuis 2003, l'équipe technique 1,2,3,GO est intégrée au sein du département Création et Développement d'Entreprises de la Chambre de Commerce et fait partie intégrante de ses activités.

L'objectif principal du réseau 1,2,3,GO, organisé en éditions, consiste à aider les porteurs de projet à transformer leurs idées innovantes en un plan d'affaires convaincant par le biais de coaching gratuit offert aux porteurs de projets de création ou de diversification de PME.

Une des forces du réseau est son caractère interrégional, permettant ainsi aux futurs créateurs de générer rapidement des contacts transfrontaliers et d'élargir leur business au-delà de leur région d'origine.

Dès l'acceptation de leur projet, les candidats sont mis en relation par un partenaire de la Grande Région - au Luxembourg c'est Luxinnovation qui joue le rôle de relais 1,2,3,GO - avec un ou plusieurs coaches du réseau - entrepreneurs, cadres ou dirigeants, issus de tous secteurs d'activité (finance, droit, comptabilité, biotechnologie...) - pendant une période de 9 mois (édition), afin de finaliser leur plan d'affaires et participer à l'évaluation par trois jurés indépendants en fin de parcours (mi-juin). Cette évaluation est basée sur une méthodologie développée par le cabinet de conseil McKinsey et permet de récompenser les meilleurs plans d'affaires par des prix pouvant aller jusqu'à 12.000 euros.

Ainsi, deux projets luxembourgeois ont été primés à l'édition 2007/2008 lors de la soirée de clôture organisée à la Chambre de Commerce de Luxembourg en septembre 2008. Le nombre total de projets déposés pour cette 8ème édition avait été de 189 et de 88 projets innovants acceptés, dont 24 provenant du Luxembourg.

Depuis sa création, Business Initiative a contribué à la réalisation de près de 830 plans d'affaires dans la Grande-Région et à la création de plus de 180 start-ups. Ce sont plus de 900 emplois qui ont ainsi été durablement créés.

De plus, un instrument d'aide destiné aux start ups de la Grande Région en phase de démarrage ou de développement a été mis en place début 2007 en coopération avec la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (MCAC) par le biais des « primes de lancement ».

Le programme des « Primes de Lancement » - système de cautionnement assorti d'un parrainage - offre pour une société issue d'1,2,3,GO, d'une part la possibilité de bénéficier d'un cautionnement qui donne accès à un prêt bancaire et d'autre part un accompagnement par un parrain pendant la durée de remboursement de son prêt. Le parrainage est une composante importante du programme qui consiste avant tout en une relation humaine entre un créateur d'entreprise et un dirigeant chevronné susceptible de lui apporter son expérience, sa notoriété, ses contacts en vue de contribuer à la pérennité de la société. Actuellement, 8 sociétés de la Grande Région bénéficient de ce programme, dont 3 au Luxembourg.

### ARTICLES, COMMENTAIRES ET PRISES DE POSITION

Par ailleurs, le Département Création et Développement des Entreprises a été à l'origine de plusieurs contributions écrites publiées au Merkur et qui concernent directement ou indirectement les PME. A titre d'exemples, on peut relever les dossiers suivants : « Les PME d'abord: Small Business Act et 3ème plan d'action en faveur des PME » (Merkur 5/2008) et « 1,2,3,GO: un réseau interrégional d'experts au service des créateurs d'entreprises » (Merkur 10/2008).

Le Département Création et Développement des Entreprises a transmis au Ministère des Classes Moyennes 46 avis concernant des demandes d'ouverture dominicale.

Finalement, les représentants du Département Création et Développement des Entreprises ont participé à de nombreuses réunions de groupe d'experts, soit dans le cadre de la préparation des avis à rendre par la Chambre de Commerce, soit dans le cadre de consultations et coordinations internes ou externes.



Le 3 décembre l'Espace Entreprises a organisé la deuxième édition du « Jour de la Franchise »



A la Foire de l'Etudiant, les conseillers de l'Espace Entreprises ont participé à côté des autres services de la Chambre de Commerce au grand stand commun de l'économie luxembourgeoise pour informer les étudiants sur les opportunités offertes par le tissu économique du Grand-Duché.

## INFORMER LE PUBLIC ET ANIMER LE DÉBAT EN TANT QUE PORTE-PAROLE INDÉPENDANT DE L'ÉCONOMIE DU MARCHÉ

Une autre mission important incombant à la Chambre de Commerce est celle d'observer, d'analyser et de commenter l'environnement socio-économique dans lequel évoluent les entreprises luxembourgeoises, ainsi que de promouvoir un développement compétitif et durable de l'économie luxembourgeoise en animant le débat en tant que porte-parole indépendant de l'économie du marché.

Le tableau synthétique suivant résume les principales actions menées par la Chambre de Commerce en faveur de l'information du public et de la promotion d'un cadre socio-économique propice au développement du pays dans la période 2004-2007 :



2004

- La Chambre de Commerce se dote d'une nouvelle identité visuelle
- La Chambre de Commerce présente ses recommandations au nouveau gouvernement issu des élections du 13 juin 2004 dans le document « Entreprise Luxembourg ».
- La Chambre de Commerce mène une campagne pour le « Oui » à la Constitution européenne.
- Après la présentation du rapport Fontagné, la Chambre de Commerce s'engage activement en tant que partenaire dans les discussions tripartites sur l'élaboration d'un PAN en faveur de l'innovation et de l'emploi.
- Le Département Economique lance en collaboration avec le Statec une enquête conjoncturelle dans les secteurs du commerce et des services.

2005

- « Oui » au référendum du 10 juillet 2005 (conférence avec Michel Rocard)
- Présentation du PAN en faveur de l'innovation et de l'emploi dans le contexte de la Stratégie de Lisbonne
- Table ronde de discussion sur la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme
- Réunion de début de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne

2006

- La Chambre de Commerce s'engage activement dans les discussions Tripartite sur la compétitivité.
- Une première édition de la « Deutsch-Luxemburgische Wirtschaftskonferenz » est organisée à la Chambre de Commerce. L'événement connaît un succès retentissant.

2007

- L'équipe du Département Economique est renforcée pour mieux encore aider la Chambre de Commerce dans son rôle de « think tank »
- La Réforme du droit de la nationalité est au cœur d'une nouvelle édition du bulletin économique « Actualité & Tendances »
- La conférence sur la valeur économique de la marque rencontre un très grand succès auprès des entreprises
- La Chambre de Commerce organise un important colloque le nouveau Droit des Sociétés Luxembourgeois



La mission d'information du public et de promotion d'un cadre socio-économique propice au développement du pays s'articule à travers les quatre domaines d'activités suivants :

1) L'articulation des intérêts des entreprises et de l'économie luxembourgeoise qui reflète la mission primaire dévolue à la Chambre de Commerce, qui est de promouvoir l'intérêt économique général.

2) La promotion d'un cadre propice au développement durable et compétitif de l'économie luxembourgeoise. Dans ce contexte, le département suit l'évolution du cadre structurel dans lequel évoluent les entreprises, analyse la conjoncture économique et propose des mesures visant à renforcer la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

3) La promotion du Luxembourg comme centre international d'affaires, comme site d'implantation de premier choix devant diverses audiences. Par ses efforts, le département contribue à soutenir la diversification de l'économie luxembourgeoise et à promouvoir le site luxembourgeois à l'étranger.

4) Le conseil, l'information et la documentation des entreprises et du grand public. Le Département Economique fournit des renseignements dans les domaines socio-économiques et statistiques.

Le suivi en matière de compétitivité de l'économie luxembourgeoise a constitué une activité récurrente et primordiale du Département Economique également en 2008.

### PARTICIPATION AU LANCEMENT DE L'A.S.B.L EVALUATION ET PROSPECTIVE

L'a.s.b.l « Evaluation et Prospective » est née du besoin du Grand-Duché de ne plus « piloter à vue » et de se doter de nouveaux outils de compréhension du monde de demain et des opportunités de développement qui pouvaient s'offrir à une petite économie très ouverte comme lui. L'intérêt de conduire des exercices de prospective, alors que le contexte international est grandement morose et, partant, très incertain, consiste à donner aux décideurs publics les moyens d'anticiper et de mener des politiques publiques proactives et plus efficaces. En participant à des groupes de travail regroupant des professionnels de tous horizons, ainsi que des chercheurs de toutes les disciplines, la Chambre de Commerce s'engage dans des actions concrètes et une réflexion de nature à valoriser les capacités compétitives et d'attractivité du Grand-Duché.

### ENQUÊTES ET ANALYSES : APPRÉCIER L'ENVIRONNEMENT CONJONCTUREL ET LE CADRE STRUCTUREL DE NOTRE ÉCONOMIE

ENQUÊTE EUROCHAMBRES (WWW.EUROCHAMBRES.BE)

L'association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes Eurochambres a procédé en 2008 à la 16e édition de l'enquête annuelle sur la conjoncture européenne. Au Grand-Duché, cette enquête est dirigée et réalisée par la Chambre de Commerce en collaboration avec TNS-ILRES, qui a effectué la collecte des données par téléphone auprès de quelque 1.000 entreprises au cours des 2e et 3e semaines d'octobre 2008.

L'objectif de l'enquête est de connaître l'évolution des principaux indicateurs de la vie économique des entreprises en 2008 par rapport à 2007. De plus, les enquêteurs demandent aux dirigeants d'entreprise de s'exprimer quant aux perspectives économiques pour l'année 2009. Au Grand-Duché, cette enquête est actuellement la seule à prendre en compte les prévisions de tous les secteurs d'activité de l'économie (hormis l'agriculture, la santé et l'administration publique).

Les résultats de l'enquête Eurochambres au niveau européen montrent globalement que les entreprises sont pessimistes quant à l'évolution de l'environnement économique tout au long de 2009. La crise financière s'est transformée en crise économique profonde et globale et les perspectives pour l'année 2009 sont particulièrement sombres : à l'exception des grands marchés émergents, comme la Chine, l'Inde, l'Asie du Sud-Est ou le Brésil, les économies avancées traditionnelles devraient traverser la première récession globale depuis la Deuxième Guerre mondiale. L'Europe est également fortement affectée par la crise, qui amplifie la correction intervenue sur les marchés immobiliers dans plusieurs économies à un moment où la demande intérieure baisse sensiblement. Les répercussions en termes de croissance économique et de dégradation de l'emploi sont importantes. De nombreuses entreprises enregistrent de surcroît des résultats fortement en baisse et craignent une diminution de la demande dans les mois à venir. Globalement, les entrepreneurs européens s'attendent pour 2009 à un véritable retournement de tendance et à une rupture par rapport à une période économique jugée jusqu'à présent plutôt faste depuis plusieurs années.

Les résultats de l'enquête 2009 ont été publiés dans le Merkur 10/2008.

### THE WORLD COMPETITIVENESS YEARBOOK, INTERNATIONAL INSTITUTE FOR MANAGEMENT DEVELOPMENT (IMD)

Depuis 1997, le Département Economique de la Chambre de Commerce établit, en collaboration avec l'International Institute for Management Development (IMD) de Lausanne, le chapitre dédié à l'économie luxembourgeoise dans le rapport mondial sur la compétitivité, lequel s'intitule « The World Competitiveness Yearbook ». Ce dernier contient des statistiques internationales comparatives concernant notamment la compétitivité des pays et les appréciations des chefs d'entreprise sur les facteurs de compétitivité des différents pays participants. Ce rapport classe les 57 pays et régions participant selon leur capacité de créer et de maintenir un environnement soutenant la compétitivité des entreprises.

2008

Au terme de l'enquête menée en 2008, il apparaît que le Luxembourg se classe au 5ème rang mondial des économies les plus compétitives, ce qui constitue un recul d'une place par rapport à l'année précédente. Pendant plusieurs années successives (2004, 2005 et 2006), l'économie luxembourgeoise oscillait entre le 9ème et le 10ème rang.

#### RAPPORT MONDIAL SUR LA COMPÉTITIVITÉ - WORLD ECONOMIC FORUM

Le Rapport Mondial sur la Compétitivité (GCR – Global Competitiveness Report) publié par le Forum Economique Mondial (WEF - World Economic Forum) constitue un instrument de référence particulièrement reconnu pour comparer la compétitivité et la croissance économiques des pays de la communauté internationale.

L'objectif de l'enquête menée auprès des chefs d'entreprise des pays participants est de fournir des informations clés permettant d'évaluer la compétitivité de chaque pays dans l'économie mondiale. Le questionnaire afférent circule dans près de 135 pays, ce qui fait que les réponses sont de nature à permettre d'établir des comparaisons particulièrement élaborées à l'échelon mondial. Les résultats s'avèrent indispensables à la fois pour les pays et pour leurs entreprises.

Selon le rapport annuel établi pour l'année 2008-2009 par le World Economic Forum, le Luxembourg se classe au 25ème rang mondial des économies les plus compétitives. Dans l'édition précédente, le Luxembourg se classait à ce même rang des économies les plus compétitives.

Enquête conjoncturelle dans le secteur du commerce et des services (Chambre de Commerce - STATEC)

Fort de l'expérience positive de l'enquête annuelle d'Eurochambres, le Département Economique a mis en place, en collaboration avec le STATEC, une enquête conjoncturelle conduite de manière trimestrielle dans le secteur du commerce et des services.

Les décideurs économiques et politiques nationaux ne disposaient jusqu'à récemment que d'un nombre restreint d'indicateurs sur le secteur tertiaire, lequel secteur s'est le plus développé au Grand-Duché ces dernières années. Dans l'optique de mieux apprécier l'évolution conjoncturelle des activités de ce secteur, la Chambre de Commerce et le STATEC ont pris conjointement l'initiative de lancer une enquête conjoncturelle dans le secteur du commerce et des services. Ladite enquête s'ajoute à celles existantes dans l'industrie et la construction, ce qui permettra à terme une analyse complète de la situation économique actuelle et des perspectives à court et moyen termes. Cette enquête conjoncturelle trimestrielle permet également de disposer, dans les meilleurs délais, d'indicateurs pertinents sur l'évolution d'un secteur qui représente une part importante de l'activité économique et de l'emploi au Luxembourg.

#### ARTICLES, CONTRIBUTIONS DE FOND, COMMENTAIRES ET PRISES DE POSITION

Le Département Economique s'efforce d'articuler les intérêts des opérateurs économiques nationaux, A cette fin, il élabore tout au long de l'année des textes sur des sujets spécifiques en vue de lancer la réflexion, de contribuer au débat public ou de sensibiliser les citoyens au sujet de thèmes qui concernent directement ou indirectement l'environnement socio-économique du pays. En 2008, le Département Economique a par ailleurs émis plus de 50 avis sur des projets de lois ou de règlements grands-ducaux portant notamment sur des sujets socio-économiques et environnementaux.

A côté du traditionnel et très attendu avis relatif au projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat, le Département Economique a rédigé en 2008 plusieurs avis de grande importance, notamment ceux portant sur les questions d'environnement et de développement durable (gestion des déchets de l'industrie extractive, évaluations des incidences sur l'environnement, performance énergétique des bâtiments...), sur celles du développement et de la diversification économiques, du régime des pensions et de l'aide sociale, ainsi que de la réserve de compensation du régime d'assurance pension, ou encore les avis relatifs aux agréments pour organismes de recherche et à l'adaptation du salaire social minimum.

Il faut de surcroît noter les nombreuses contributions du Département Economique de la Chambre de Commerce aux publications de la revue Merkur. Ces publications sont un moyen de sensibiliser les acteurs professionnels et institutionnels, ainsi que le grand public à l'actualité économique luxembourgeoise, et ce sur des thématiques aussi diverses que les études de compétitivité nationale, les enquêtes conjoncturelles, l'inflation, le commerce électronique ou transfrontalier, mais aussi les questions monétaires, les sujets relatifs à l'emploi et à la création d'activité ou encore les problématiques liées aux finances publiques.

En 2008 enfin, le Département Economique a produit des efforts importants en vue de communiquer sur les travaux qu'il opère tout au long de l'année. Il s'est ainsi attaché à soigner la communication de ses activités, que ce soit par l'organisation de conférences de presse (au nombre de 4) ou par la voie de communiqués de presse, de participation à des interviews et de l'organisation de conférences.

#### DES ÉTUDES DE FOND PAR LE BIAIS DE LA REVUE ACTUALITÉ & TENDANCES

Dans le cadre de la réflexion de l'ensemble des acteurs de la Chambre de Commerce au sujet de la gouvernance publique et la gestion des finances publiques, le Département Economique a publié en 2008 deux numéros de sa revue Actualité & Tendances. L'opus n°4 de cette contribution s'intitulait « Les fonds souverains : une solution d'avenir pour le Luxembourg ? » et montrait dans quelle mesure la création par les autorités luxembourgeoises d'un fonds était à même de renforcer la résistance de l'économie luxembourgeoise à d'éventuels chocs externes, rendant possible l'atténuation des conséquences de l'éventuelle obsolescence de certaines branches de l'économie, en assurant le financement d'une politique de diversification économique offensive. L'Actualité & Tendances (A&T) numéro 5, intitulé quant à lui « Maîtrise des dépenses publiques : quelles options pour le Luxembourg ? », visait à mettre en exergue les importants avantages d'une politique axée sur une plus grande maîtrise des dépenses des administrations publiques. Cette contribution au débat s'inscrivait dans la droite ligne de l'A&T précédemment évoqué.

#### LA PROMOTION DU LUXEMBOURG COMME CENTRE INTERNATIONAL D'AFFAIRES ET COMME SITE D'IMPLANTATION DE PREMIER CHOIX

2008 a été une année de promotion de supports interactifs s'adressant aux personnes désireuses de s'implanter au Grand-Duché. Il convient à cet égard de noter la mise à jour de publications récurrentes, tel que « Doing Business in Luxembourg » ou encore « Luxembourg – Petit pays Grands nombres ».

Il propose par ailleurs des présentations interactives sur l'économie luxembourgeoise qui servent à présenter les atouts du pays devant des délégations étrangères ou des groupes d'acteurs professionnels et institutionnels, que ce soit à la Chambre de Commerce ou au niveau international.

#### ACTION DE VEILLE COMPÉTITIVE ET RÉGLEMENTAIRE

En vue de disposer constamment d'un argumentaire performant et actualisé visant à promouvoir le Luxembourg auprès d'investisseurs étrangers et auprès des décideurs de grands groupes internationaux implantés à l'étranger, le Département Economique a mis en place une cellule de veille compétitive, dont la mission principale consiste rassembler toute une batterie de données macro-économiques, micro-économiques, conjoncturelles et structurelles du Luxembourg, qui pourraient être comparées à celles disponibles à l'étranger.

De même, complément de ses contributions d'avis juridiques et économiques, le Département rassemble nombre d'informations et de données relatives aux réformes communautaires et internationales et aux enjeux que ces dernières portent quant à leur incidence au niveau du Grand-Duché. Il s'agit notamment d'identifier et de répertorier les changements économiques et institutionnels à l'œuvre, en particulier à l'échelle européenne, et de solliciter l'attention des acteurs institutionnels nationaux sur l'importance de ces changements pour le Luxembourg.

#### INFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUES

Le Département Economique s'efforce également de fournir des renseignements et des informations aux entreprises, aux pouvoirs publics, à la presse, aux particuliers et aux étudiants. La plupart des questions soulevées se rapportent à l'environnement économique et social du Luxembourg, aux différents secteurs de l'économie et aux statistiques disponibles dans ces domaines.

Pour remplir sa mission d'information et de documentation, le Département Economique dispose de nombreux documents, d'ouvrages de référence, d'études, de mémoires, de rapports annuels, de statistiques et de périodiques, principalement dans les domaines économique, social, environnemental et politique.



2008



» M. Carlo Thelen, Chef du Département économique, M. Pierre Gramegna, directeur général et M. François-Xavier Borsi, attaché économique, lors de la présentation des résultats de l'enquête Eurochambres.



## PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES AVEC L'ÉTRANGER

La mission principale du Département International de la Chambre de Commerce est de promouvoir les activités d'internationalisation des entreprises et de les assister en vue du développement des exportations et des importations de leurs biens et services. Dans ce contexte, la Chambre de Commerce poursuit plusieurs objectifs concrets :

- aider les entreprises à accéder aux marchés étrangers et à promouvoir leurs biens et services sur ces marchés ;
- promouvoir en général les relations économiques et commerciales, tant au niveau international qu'au niveau régional ;
- faciliter les procédures lors de l'exportation ou de l'importation de produits ;
- faciliter l'accès à des informations concernant les biens et services étrangers et le commerce extérieur ;
- assister et conseiller les entreprises en matière communautaire.

Le tableau synthétique ci-dessous résume les principales actions menées par la Chambre de Commerce en faveur de la promotion des relations économiques et commerciales avec l'étranger dans la période 2004-2007 :



2004	2005	2006	2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>› Visite du Président du Portugal</li> <li>› Visite du Roi de Jordanie</li> <li>› 9 missions à l'étranger</li> <li>› Accueil de 13 délégations étrangères</li> <li>› 5 stands collectifs lors de foires internationales</li> <li>› 5 visites accompagnées à des foires internationales</li> <li>› 7 salons de coopération internationale</li> <li>› 20<sup>e</sup> édition du Guide du Marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Lancement du concept «b2fair»</li> <li>› 9 missions à l'étranger</li> <li>› Accueil de 20 délégations étrangères</li> <li>› 7 stands collectifs lors de foires internationales</li> <li>› 7 visites accompagnées à des foires internationales</li> <li>› 8 salons de coopération internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Lancement du service de veille sur les marchés publics</li> <li>› Visite du Président de la République Tchèque</li> <li>› Visite d'Etat en Chine, avec une importante délégation économique</li> <li>› 11 missions à l'étranger</li> <li>› Accueil de 11 délégations</li> <li>› 10 stands collectifs lors de foires internationales</li> <li>› 7 visites accompagnées à des foires internationales</li> <li>› 4 salons de coopération internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Lancement du DVD interactif «Doing Business in Luxembourg»</li> <li>› 20<sup>e</sup> anniversaire EIC</li> <li>› Visite du Roi d'Espagne</li> <li>› Visite d'Etat au Brésil et au Chili, avec une importante délégation économique</li> <li>› 10 missions à l'étranger</li> <li>› Accueil de 18 délégations étrangères</li> <li>› 6 stands collectifs lors de foires internationales</li> <li>› 5 visites accompagnées à des foires internationales</li> <li>› 5 salons de coopération internationale</li> </ul>



L'année 2008 a été caractérisée par l'organisation de 12 missions économiques et visites d'Etat, la mise en place de 5 stands collectifs, l'organisation de 6 visites accompagnées, l'accueil de plusieurs délégations étrangères, une vaste offre de services de conseil et d'information aux entreprises et par l'organisation de multiples séminaires, conférences et journées d'opportunités d'affaires, le tout dans l'intérêt de l'internationalisation des entreprises luxembourgeoises.

Les activités du Département International sont organisées de façon à ce que les entreprises luxembourgeoises intéressées de tous les secteurs et de toute taille trouvent une offre complète et variée de services sur mesure en matière d'internationalisation et d'exportation. Font également partie du Département International l'Enterprise Europe Network-Luxembourg et le secrétariat de l'Office du Ducroire.

L'Agence pour le développement de la place financière «Luxembourg for Finance» et l'Agence pour la promotion économique «Luxembourg for Business» ont multiplié leurs activités au courant de l'année 2008. Ces deux Agences, organisées sous forme de groupement d'intérêt économique (GIE), constituent deux exemples réussis de partenariats public-privés. La Chambre de Commerce est membre fondateur de ces deux Agences et siège dans les organes d'administration et de gérance. Le Département International est étroitement impliqué dans la définition stratégique et l'exécution des actions et initiatives de ces agences.

«Luxembourg for Finance» réunit les intérêts de l'Etat luxembourgeois et des acteurs de PROFIL, l'association des professionnels du secteur financier, dont la Chambre de Commerce est également devenue membre.

L'Agence «Luxembourg for Business» fédère les principaux acteurs du commerce extérieur, à savoir le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, le Ministère des Classes Moyennes, du Logement et du Tourisme, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, l'Office du Ducroire et la Fedil.

### LES MISSIONS ÉCONOMIQUES

En 2008, quelque 200 entreprises ont participé aux missions économiques que la Chambre de Commerce a organisées seule ou en coopération étroite avec les autorités gouvernementales.

En février 2008, une délégation d'entreprises luxembourgeoises présidée par S.A.R. le Grand-Duc héritier et le Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur, Jeannot Krecké, a effectué une mission économique en Arabie Saoudite, en l'occurrence à Riyadh et à Jeddah. Le volet économique de cette mission a été organisé par le Département International de la Chambre de Commerce et les Agences «Luxembourg for Business» et «Luxembourg for Finance», avec l'objectif de renforcer les activités de promotion des exportations dans les économies dynamiques au Moyen-Orient, devenues des acteurs incontournables sur le plan international. En marge de cette mission, un accord de coopération a été signé entre la Chambre de Commerce du Luxembourg et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Jeddah.

En avril 2008, le Département International a été étroitement impliqué dans l'organisation de la mission officielle qui s'est déroulée dans le cadre de la Visite d'Etat en Suède. Le programme de la délégation commerciale, forte de 60 hommes d'affaires, a comporté plusieurs visites d'entreprises et des contacts individuels avec des entreprises suédoises organisés sur place par l'attaché commercial de l'AWEX, en collaboration avec la Chambre de Commerce. Par ailleurs, le séminaire financier organisé par «Luxembourg for Finance», ainsi que le programme visant les entreprises du secteur énergétique a suscité un grand intérêt parmi les participants luxembourgeois. Afin de renforcer les relations économiques et commerciales entre les deux pays, S.A.R. le Grand-Duc et la délégation luxembourgeoise... ont eu un échange avec les dirigeants des plus importantes entreprises suédoises lors d'une rencontre organisée par le Swedish Trade Council.

Les opportunités offertes dans le contexte des Jeux Olympiques de 2014 ont constitué l'objectif principal de la mission officielle conduite par le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur à Moscou et à Sotchi en juin 2008. Cette mission visait principalement les entreprises du secteur de la construction et des activités connexes. Ces entreprises ont pu visiter entre autres les chantiers des futurs sites olympiques à Krasnaya Poliana.

La Chambre de Commerce a organisé en septembre 2008, en collaboration avec l'Agence «Luxembourg for Finance» une mission économique en Turquie avec une délégation de 36 sociétés luxembourgeoises. En décembre 2008 a eu lieu une mission économique en Italie avec une délégation de 56 sociétés luxembourgeoises. Ces deux missions ont permis aux entreprises participantes de nouer de nombreux contacts de qualité avec des sociétés locales exportatrices et souhaitant former des partenariats avec le Luxembourg.

9 entreprises luxembourgeoises ont été présentes à Dubaï, fin novembre 2008, au sein du pavillon luxembourgeois, lors de la cinquième participation du Luxembourg avec un stand collectif national à la «Big 5 Show», la plus grande foire dans le secteur de la construction de la région.

Au mois de novembre 2008, la Chambre de Commerce a organisé, en étroite collaboration avec le Ministère de l'Économie et du Commerce Extérieur ainsi qu'avec les agences «Luxembourg for Finance» et «Luxembourg for Business», une mission économique multisectorielle en Indonésie et en Thaïlande. Cette mission, conduite par le Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a permis aux représentants des entreprises luxembourgeoises de nouer de nombreux contacts avec leurs interlocuteurs indonésiens et thaïlandais via la réalisation de divers rendez-vous d'affaires. Parallèlement, l'organisation de séminaires a permis aux représentants luxembourgeois de présenter le Grand-Duché comme portail d'entrée sur le marché européen, mais aussi comme plateforme pour accéder au marché mondial de la finance.

Les autres missions organisées en 2008 ont permis aux entreprises luxembourgeoises de promouvoir leurs biens et services, de nouer de nouveaux contacts et de trouver des opportunités d'affaires en Chine, au Taiwan, au Kazakhstan, en Algérie et au Maroc.

ACTION	DATE
Mission officielle en Arabie Saoudite	› 17 – 21 février
Mission économique et financière en Chine	› 3 – 7 mars
Visite d'État en Suède	› 15 – 17 avril
Mission économique au Taiwan	› 17 – 19 avril
Mission économique «Grande Région» en Russie	› 20 – 25 avril
Mission économique en Russie	› 8 – 11 juin
Mission économique en Algérie et au Maroc	› 10 – 14 juin
Mission officielle au Kazakhstan	› 25 – 27 juin
Mission économique et financière en Turquie	› 7 - 11 septembre
Mission officielle en Thaïlande et en Indonésie	› 10 – 14 novembre
Mission économique et financière en Italie	› 1 – 5 décembre
Mission officielle en Chine	› 15 – 18 décembre

#### ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES, SÉMINAIRES ET JOURNÉES D'OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES

La Chambre de Commerce a accueilli 12 délégations étrangères dans le cadre de sa mission de promotion du site d'implantation luxembourgeois et d'information sur le marché grand-ducal.

Le 25 novembre 2008, la Chambre de Commerce a accueilli une délégation importante d'hommes d'affaires finlandais dans le cadre de la Visite d'État au Grand-Duché de Luxembourg de S.E. Madame Tarja Halonen, Présidente de la République de Finlande. La délégation était composée d'entreprises actives dans différents domaines représentatifs de l'économie finlandaise, tels que les télécommunications, la construction, les technologies liées à l'énergie et à l'environnement,

les services et technologies destinés aux industries minières et métallurgiques.

D'autres délégations accueillies à la Chambre de Commerce étaient issues des pays suivants : Italie, Russie, Slovaquie, Canada, Chine, Indonésie, Brésil, Arabie Saoudite, Taiwan.

Au cours des activités afférentes, le Département International a donné un aperçu sur l'économie luxembourgeoise et a informé sur les opportunités d'affaires avec les sociétés luxembourgeoises. Des contacts individuels, arrangés au préalable avec des entreprises luxembourgeoises, assurent une valeur ajoutée élevée aux participants. En parallèle, 7 séminaires-pays ont été organisés pour présenter les marchés de Moldavie, de Roumanie, de Russie, de Hong Kong, de Chine et de l'Inde.

Au total, une cinquantaine de journées d'opportunités d'affaires (JOA) ont été organisées en 2008 par le Département International, taillées sur mesure pour les entreprises participantes. Chaque journée, axée sur un ou plusieurs pays, a permis aux participants d'obtenir, par le biais de rendez-vous individuels, des informations concrètes sur le marché ciblé. Ces journées ont été réalisées en collaboration avec les attachés économiques et commerciaux belges et ont permis à quelque 250 entreprises d'obtenir des informations précises.

#### STANDS COLLECTIFS

Dans l'optique de promouvoir les entreprises luxembourgeoises à l'étranger et de mettre en avant le Luxembourg comme terre d'exportation, la Chambre de Commerce a mis en place 5 stands collectifs régionaux et nationaux, en régie propre ou en collaboration avec le Ministère de l'Économie et du Commerce Extérieur et le Ministère des Classes Moyennes, à l'occasion notamment des salons professionnels suivants :

- le salon «Horecatel», salon spécialisé dans les secteurs de l'Horeca, des collectivités et des métiers de la bouche, dont la 42ème édition s'est déroulée à Marche-en-Famenne (B) du 9 au 13 mars 2008, a rassemblé 9 exposants ;
- le salon «MIPIM», Marché International des Professionnels de l'Immobilier à Cannes (F), a accueilli du 11 au 14 mars 2008 et pour la 3ème fois un pavillon national avec 18 exposants ;
- le salon «Forum des Entrepreneurs by initiatives», salon des services b2b, qui s'est déroulé du 22 au 23 octobre 2008 à Liège (B), et qui a permis de rassembler 12 exposants luxembourgeois ;
- le «Big 5 Show», salon pour le secteur de la construction, a eu lieu du 23 au 27 novembre 2008 à Dubaï et a rassemblé 7 exposants.
- le «Monaco Yacht Show», salon pour le secteur maritime et les activités connexes, a eu lieu du 21 au 23 septembre 2008 à Monaco et a rassemblé 5 exposants.

Au total, quelque 50 entreprises luxembourgeoises ont participé aux différents stands collectifs mis en place par la Chambre de Commerce.

#### VISITES ACCOMPAGNÉES

Au cours de l'exercice 2008, 6 visites accompagnées de foires internationales ont été réalisées par le Département International, avec une participation de quelque 80 entreprises. Pour chaque visite, un déplacement collectif a été mis en place et, pour certaines visites, le programme a été complété, à la demande de chaque entreprise, par un planning de rendez-vous individuels («match-making»).

SALON	SECTEUR	DATE
Hannover Messe (D)	Industrie	› 21 – 23 avril
IFAT, Munich (D)	Environnement	› 8 mai
Foire Internationale d'Alger (Algérie)	Multisectoriel	› 7-13 juin
BI-MU/SFORTEC, Milan (I)	Industrie	› 3 – 4 octobre
EXPO REAL, Munich (D)	Immobilier	› 7 octobre
SECURITY, Essen (D)	Sécurité	› 9 octobre
Pollutec, Lyon (F)	Environnement	› 3 – 4 décembre

#### SALONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

En 2008, le Département International de la Chambre de Commerce a participé à quatre salons de coopération internationaux. Les salons de coopération offrent aux entreprises participantes la possibilité de réaliser un maximum de contacts sur un laps de temps très court.

SALON	DATE
Futurallia, Quebec (Canada)	› 20 – 22 mai
Forum de l'Automobile, Spa-Francorchamps (B)	› 14 septembre
Salon à l'Envers, Thionville (F)	› 23 octobre
Salon de coopération SME EXPO, Hongkong	› 10 - 12 décembre

A noter que les salons organisés dans le contexte des activités «b2fair» seront repris sous la rubrique des activités relatives à l'Entreprise Europe Network-Luxembourg ci-après. La Chambre de Commerce se place comme partenaire national pour rassembler une délégation d'entreprises et pour assurer une bonne visibilité pour celle-ci. Lors de la préparation au Luxembourg, puis sur place à l'étranger, le Département International de la Chambre de Commerce se charge de tout mettre en œuvre pour faciliter les démarches des entreprises et pour maximiser la qualité des contacts ainsi obtenus.

#### LES ACTIONS EN MATIÈRE DE CERTIFICATION ET DE LABELLISATION

Dans le contexte des actions de promotion des produits nationaux sur les marchés étrangers, la Chambre de Commerce a accordé 8 labels «Made in Luxembourg» en 2008.



› S.E. Mme Tarja Halonen, Présidente de la République de Finlande, a été accueillie le 25 novembre à la Chambre de Commerce par S.E. le Grand-Duc Henri, le Vice-Président de la Chambre de Commerce, M. Robert Dennewald et M. Pierre Gramegna.



› Son Excellence Monsieur Robert Fico, Premier Ministre de la République slovaque, M. Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce et M. Jean-Jacques Picard, Secrétaire général de l'Agence Luxembourg for Finance.

#### 2008



› Carlo Thelen, Chef du Département International de la Chambre de Commerce et Saleh Ali Al-Turki, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Jeddah lors de la signature d'un Memorandum of Understanding entre les deux institutions.



› « M. Maxim Akimov, Vice-Gouverneur de Kaluga, signe le Livre d'Or lors de la 3e Journée des Régions Russes en présence de M. Victor Baranov, Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région de Moscou, du Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, M. Jeannot Krecké, du Vice-Président de la Chambre de Commerce, M. Robert Dennewald et de Mme Sasha Baillie, Consul à l'Ambassade du Grand-Duché»

Ces sigles, créés en 1984 sur initiative du Ministère des Affaires Etrangères, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers, servent à identifier les produits et services luxembourgeois et à souligner leur origine luxembourgeoise. Ce label permet, d'une part, de mieux faire connaître les produits de qualité à l'étranger et, d'autre part, d'informer le consommateur luxembourgeois sur les produits indigènes.

#### LES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE EUROPE NETWORK-LUXEMBOURG

Dans la continuité des ses actions entreprises à l'intention des PME et des PMI luxembourgeoises, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce qui est devenu, à partir du 1er janvier 2008, l'Entreprise Europe Network-Luxembourg (résultant d'une fusion entre les anciens réseaux européens Euro Info Centres et Centres Relais Innovation en Europe), a mis en place 6 manifestations au cours de l'exercice 2008 rassemblant au total 967 participants.

L'événement-phare de 2008 a sans aucun doute été marqué, lors de la conférence de presse du 5 mars 2008, par le lancement officiel du nouveau réseau d'appui aux entreprises sur les questions européennes, « Enterprise Europe Network », créé par la Commission européenne. Au Luxembourg, le réseau Entreprise Europe Network constitue la concrétisation d'un partenariat stratégique avec la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et Luxinnovation. En complément des missions d'information et de conseil sur le marché intérieur (réglementation, financement, programmes européens, coopération interentreprises, ...), ce nouveau réseau accompagnera les entreprises dans les domaines de l'innovation, du transfert de technologie et de la Recherche et Développement européenne.

#### RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES EN 2008 :

MANIFESTATION	DATE	PARTICIPANTS
Séminaire Roumanie	➤ 27 février	133
Séminaire Moldavie	➤ 14 février	53
b2fair Hanovre	➤ 21-22 avril	355
Salon à l'Envers	➤ 23 octobre	44
b2fair Business ICT Matching Days	➤ 22-23 octobre	110
Forum de l'Entreprise	➤ 27-28 novembre	272

#### ASSISTANCE ET CONSEIL EN MATIÈRE COMMUNAUTAIRE

Une action primordiale de l'Entreprise Europe Network-Luxembourg est le traitement des demandes des entreprises luxembourgeoises et du réseau des Enterprise Europe Network-Luxembourg ayant trait aux différents thèmes communautaires tels que la législation européenne, les marchés publics, la coopération internationale, les financements européens, etc. Ainsi, l'Entreprise Europe Network-Luxembourg a traité 842 demandes au cours de l'exercice 2008, soit une moyenne de plus de 70 demandes par mois.

#### LES MARCHÉS PUBLICS EUROPÉENS ACCESSIBLES AUX ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES

Depuis plusieurs années, l'EIC offrait à ses clients un service de veille spécialisé sur les marchés publics européens et régionaux, l'Entreprise Europe Network-Luxembourg continue de le faire. Le service de veille sur les marchés publics a communiqué quotidiennement aux sociétés inscrites des appels d'offres correspondant à leur profil et au territoire choisi.

#### B2FAIR 2008 : UNE MÉTHODE SIMPLE POUR MAXIMISER LA PARTICIPATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AUX FOIRES INTERNATIONALES

Le concept « b2fair » est une méthode simple pour maximiser la participation des entreprises luxembourgeoises sur les foires internationales et salons spécialisés à l'étranger. En effet, dans un monde globalisé et un commerce international florissant, les PME et les PMI ont tout intérêt à prendre part aux échanges internationaux et à étendre leurs marchés. Les foires et salons internationaux ainsi que les partenariats de coopération internationaux restent des canaux privilégiés pour les PME à la recherche de partenaires sur les marchés étrangers.

Le concept « b2fair » combine foires, salons internationaux et échanges de coopération préparés au préalable. Les avantages des deux formes de développement du marché sont réunis : la large gamme de produits/services offerts et le réservoir de contacts potentiels des foires, associés à une sélection sur mesure de partenaires.

Pour la quatrième année consécutive, l'Entreprise Europe Network-Luxembourg a mis en place une bourse de coopération sur le plus grand salon européen et mondial de l'industrie : la HANNOVER MESSE. Cette bourse de contact a permis de rassembler près de 250 entreprises participantes et quelques 355 chefs d'entreprises venus de 37 pays différents. Au total, plus de 2.000 contacts d'affaires ont pu être planifiés avec succès.

Lors du salon « Forum des Entrepreneurs by initiatives », un événement semblable a été organisé par l'Entreprise Europe Network-Luxembourg en collaboration avec la société Enjeu, l'AWEX et l'AWT qui s'est intitulé le « b2fair Business ICT Matching Days ». Cet événement c'est déroulé les 22 et 23 octobre 2008 à Liège, et plus de 140 participants issus de plus de 110 entreprises y ont participé dont 17 entreprises luxembourgeoises. Plus de 800 rencontres bilatérales ont pu être comptabilisées et d'après les retombées de la manifestation, ces dernières ont été jugées d'une très haute qualité de la part de l'ensemble des participants.

Lors du salon « Contact », qui s'est tenu à Luxembourg les 27 et 28 novembre 2008, a été organisé par l'Entreprise Europe Network-Luxembourg en collaboration avec les Enterprise Europe Network de plus de 25 régions européennes et 20 pays différents la troisième édition du « Forum de l'Entreprise ». Cet événement a réuni plus de 400 participants issus de 272 entreprises y ont participé dont 95 entreprises luxembourgeoises. Plus de 3000 rencontres bilatérales ont été comptabilisées.

#### OFFICE DU DUCROIRE

L'Office du Ducroire est un établissement public jouissant de la personnalité juridique. Le secrétariat du Ducroire est rattaché à la Chambre de Commerce. Le Ducroire a pour objet la promotion des exportations luxembourgeoises et le développement des relations économiques internationales des entreprises luxembourgeoises au moyen de plusieurs instruments financiers.

#### ASSURANCE-CRÉDIT

L'activité principale et traditionnelle du Ducroire est l'assurance-crédit à l'exportation. Le Ducroire peut couvrir les risques commerciaux et politiques liés aux crédits à court terme ou à moyen et long terme accordés aux clients situés à l'étranger. Il peut également couvrir les risques politiques et les risques de transfert afférents aux investissements des entreprises luxembourgeoises à l'étranger, et les risques liés à l'importation.

En 2008, les activités de l'Office du Ducroire ont connu un accroissement notable, ce qui s'exprime par une montée des montants assurés et des primes encaissées.

#### PROMOTION

Le Ducroire est intervenu pour supporter en partie les frais liés à la promotion de produits et de services d'origine luxembourgeoise à l'étranger, la formation à l'exportation du personnel et les frais d'exposition et de participation à des salons à l'étranger en tant qu'exposant. En 2008 l'Office du Ducroire a repris du Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur le cofinancement des frais de participations individuelles aux foires professionnelles, ce qui explique l'augmentation substantielle de cette activité.

#### FINANCEMENT

Le Ducroire a participé au financement d'exportations luxembourgeoises à travers la stabilisation du taux d'intérêt et au financement d'assistances techniques fournies aux utilisateurs locaux de biens et services d'origine luxembourgeoise.

Des informations supplémentaires et le rapport annuel de l'Office du Ducroire sont disponibles sur le site Internet [www.ducroire.lu](http://www.ducroire.lu)



➤ Le salon « Big 5 Show » a rassemblé 7 exposants luxembourgeois du 23 au 27 novembre à Dubaï.



➤ 18 exposants luxembourgeois ont participé du 11 au 14 mars au salon MIPIM à Cannes.

#### 2008



➤ Du 15 au 18 décembre la Chambre de Commerce a accompagné avec une délégation d'hommes d'affaires la mission officielle en Chine et a visité e.a. la ville de Shenzhen.



➤ Le concept b2fair jouit d'une grande popularité auprès des entreprises.

## INTERVENIR DANS LA PROCÉDURE LÉGISLATIVE DANS L'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

Pour l'ensemble des lois et règlements grand-ducaux et ministériels ayant trait aux professions ressortissant de la Chambre de Commerce, l'avis de cette dernière doit être demandé. La Chambre de Commerce peut se saisir elle-même pour formuler tout avis au Gouvernement sur des sujets relatifs à son objet ou ses missions ainsi qu'à l'intérêt économique général. La Chambre de Commerce a le droit de faire des propositions au Gouvernement, que ce dernier doit examiner et soumettre à la Chambre des Députés, lorsque leur objet rentre dans la compétence de celle-ci.

En annexe la liste non exhaustive des avis les plus importants rédigés par la Chambre de Commerce dans la dernière période électorale de 5 ans :



### 2004

- › Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005
- › Projet de loi portant introduction d'un Code du Travail.
- › Projet de loi modifiant la loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique
- › Projet de loi relative à la titrisation
- › Projet de loi relative à la concurrence. (2618bisWJE)
- › Projet de loi relative à la Société d'investissement en capital à risque (SICAR)
- › Projet de loi relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme (3260BJO)
- › Projet de loi sur les réseaux et les services de communications électroniques

### 2005

- › Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006
- › Projet de loi relative à l'introduction des normes comptables internationales (normes IRFS) (2908MCH)
- › Projet de loi concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle. (2871 WJE/DAN)
- › Projet de loi portant introduction d'une retenue à la source libératoire (2988MCH)
- › Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (2898BJO)
- › Projet de loi portant création d'un comité permanent du travail et de l'emploi et d'une instance de médiation tripartite. (2782WJE)

### 2006

- › Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007
- › Projet de loi concernant les offres publiques d'acquisition (OPA) (3028WJE/DAN)
- › Avant-projet de loi introduisant la responsabilité pénale des personnes (3013DAN)
- › Projet de loi relative à la protection des données à caractère personnel (3046 AFR)
- › Projet de loi portant sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (Holding companies) (3120MCH).
- › Projet de loi relatif à la création d'un Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation et de la sécurité des produits et services (2991DAN/ILNAS)

### 2007

- › Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008
- › Projet de loi portant introduction d'un statut unique pour les salariés du secteur privé (3253WJE/DAN)
- › Projet de loi portant modification de la loi sur les sociétés commerciales (3142DAN)
- › Projet de loi relative aux fonds d'investissement spécialisés (3109BJO)
- › Projet de loi créant un « pacte logement » (3183DAN)
- › Projet de loi relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) (3132MCH)
- › Projet de loi relative aux marchés d'instruments financiers (Directive MiFID)
- › Projet de loi portant transposition de la directive relative à la réassurance (3229BJO)
- › Projet de loi relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs de valeurs mobilières (3178BJO)



Dans ses avis, la Chambre de Commerce défend les intérêts des entreprises et de l'économie luxembourgeoise et soumet par ce biais aux autorités publiques ses points de vue et ses propositions concernant directement ou indirectement l'économie et la société luxembourgeoise en général et les différents secteurs ou les entreprises en particulier. Les avis sont rédigés par les différents départements de la Chambre de Commerce et coordonnés par le département Avis et Affaires juridiques.

La Chambre de Commerce donne également son avis sur le budget de l'Etat à soumettre aux délibérations et vote de la Chambre des Députés et présente ses observations à la Chambre des Députés sur l'emploi des crédits du budget de l'Etat alloués pour les exercices écoulés dans l'intérêt du commerce, de l'industrie, des finances et des services et elle donne son avis sur les nouvelles allocations à proposer pour l'exercice suivant.

En 2008, la Chambre de Commerce a émis 137 avis sur des projets de loi ou de règlement grand-ducal.

Comme chaque année, l'avis le plus important rédigé par la Chambre de Commerce est celui relatif au projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat. L'avis du 14 novembre 2008 relatif à ce projet de loi pour l'exercice 2009, intitulé « Un budget anti-cyclique pour contrer la crise : défis et opportunités », souligne en particulier la manière dont le projet de budget peut contribuer à atténuer les conséquences de la crise financière, devenue depuis véritable crise économique internationale, le tout dans une perspective pleinement contra-cyclique. Le budget constitue donc une réponse de court terme adéquate, dont la contrepartie demeure cependant une progression toujours soutenue des dépenses. Le Département Economique a donc dans son avis sur le fait que le maintien d'une telle hausse des dépenses n'est pas tenable à moyen terme et rend dès lors difficile l'adaptation de l'économie luxembourgeoise à la nouvelle architecture du système financier devant naître de la crise. La Chambre de Commerce a également insisté dans l'avis afférent sur l'intérêt que pourrait constituer pour le Luxembourg l'existence d'un fonds souverain, ainsi que d'un contrôle accru de l'efficacité des dépenses publiques : le Luxembourg serait mieux armé pour affronter les turbulences financières et économiques actuelles. Les déboires récents d'un Etat souverain tel que l'Islande et les problèmes économiques survenus très rapidement en Irlande illustrent la nécessité d'une réflexion approfondie en la matière au cours des mois à venir.

Parmi les avis rendus en 2008 sur les projets de lois ou de règlements les plus importants, il y a lieu de citer :

› **PROJET DE LOI N° 5716** sur le dépôt par voie électronique auprès du registre de commerce et des sociétés.

› **PROJET DE LOI N° 5756** relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

› **PROJET DE LOI N° 5655** sur les marchés publics.

› **PROJET DE LOI N° 5811** portant transposition de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

› **PROJET DE LOI PORTANT N° 5802** sur la libre circulation des personnes et l'immigration

› **PROJET DE LOI N° 5825** concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg.

› **PROJET DE LOI NO 5810** relative aux acquisitions dans le secteur financier et portant transposition dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et dans la loi modifiée du 6 décembre 1991 relative au secteur des assurances, de la directive 2007/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 septembre 2007 modifiant la directive 92/49/CEE du Conseil et les directives 2002/83/CE, 2004/39/CE, 2005/68/CE et 2006/48/CE en ce qui concerne les règles de procédure et les critères d'évaluation applicables à l'évolution prudentielle des acquisitions et augmentations de participations dans des entités du secteur financier.

› **PROJET DE LOI N° 5704** portant réforme des régimes de responsabilité en matière de construction et modifiant le code civil.

### 2008

**PROJET DE LOI N° 5750** portant introduction d'un statut unique pour les salariés du secteur.

**PROJET DE LOI N° 5842** portant amélioration du cadre législatif de la place financière de Luxembourg et modifiant

- | les dispositions concernant les lettres de gage dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier,
- | loi modifiée du 15 juin 2004 relative la société d'investissement en capital à risque (SICAR),
- | la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier,
- | la loi modifiée du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque centrale du Luxembourg.

| Amendements gouvernementaux du 23 mai 2008.

**PROJET DE LOI SUR LA GESTION CONTRÔLÉE.**

**PROJET DE LOI N° 5829** relative aux fusions transfrontalières de sociétés de capitaux, à la simplification des modalités de constitution des sociétés anonymes et de maintien et de modification de leur capital et portant transposition :

- | de la directive 2005/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux ;
- | de la directive 2006/68/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 septembre 2006 modifiant la directive 77/91/CE du Conseil en ce qui concerne la constitution de la société anonyme ainsi que le maintien et les modification de son capital ;
- | de la directive 2007/63/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007 modifiant les directives 78/855/CE et 82/891/CE du Conseil pour ce qui est de l'exigence d'un rapport d'expert indépendant à réaliser à l'occasion des fusions ou des scissions des sociétés anonymes.

**PROJET DE LOI N° 5886** portant

1. Introduction d'un congé linguistique ;
2. Modification du code du travail.

**PROJET DE LOI N° 5900** concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat 2009.

**PROJET DE LOI N° 5913** portant révision du régime applicable à certains actes de société en

matière de droits d'enregistrement portant transposition de la directive 2008/7/CE du Conseil du 12 février 2008 concernant les impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux.

**PROJET DE LOI N° 5924** portant modification

- | de la loi modifiée du 16 octobre 1934 sur l'évaluation des biens et valeurs ;
- | de la loi modifiée du 1er décembre 1936 sur l'impôt commercial communal ;
- | de la loi modifiée du 23 décembre 2005 portant introduction d'une retenue à la source libératoire sur certains intérêts produits par l'épargne mobilière ;
- | de la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs ;
- | de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
- | de la loi modifiée du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes, des droits d'accise sur l'eau-de-vie et des cotisations d'assurance sociale ;
- | de la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes ;
- | de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur bancaire ;
- | de la loi modifiée du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement ;
- | de la loi modifiée du 9 juillet 1937 concernant l'impôt sur les assurances ;
- | de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**PROJET DE RÈGLEMENT GRAND-DUCAL**

- | modifiant le règlement grand-ducal modifié du 16 juillet 1999 portant nomenclature et classification des établissements classés,
- | modifiant l'annexe III de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés,
- | modifiant les annexes I et II du règlement grand-ducal modifié du 7 mars 2003 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement,
- | modifiant l'annexe I du règlement grand-ducal du 14 septembre 2000 concernant les études des risques et les rapports de sécurité,
- | portant certaines modalités d'application des établissements de gestion des déchets de l'industrie extractive.

**PROJET DE LOI N° 5877** relatif à la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux. Amendements parlementaires du 3 novembre 2008.

**PROJET DE LOI PORTANT :** 1. transposition de la directive 2003/72/CE du Conseil du 22 juillet 2003 complétant le statut de la société coopérative européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs.

Tous les avis émis en 2008 peuvent être consultés sur le site Internet de la Chambre de Commerce ([www.cc.lu/Avis](http://www.cc.lu/Avis)).

Par ailleurs, le département Avis et Affaires Juridiques a été à l'origine de contributions écrites publiées dans le magazine « Merkur » et qui concernent directement ou indirectement les PME.

A titre d'exemple, on peut relever les publications suivantes :

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE :**

03/2008 Pacte logement : Les amendements au projet de loi n'apaisent pas les craintes de la Chambre de Commerce d'une perturbation du marché de l'immobilier.

**CHRONIQUES JURIDIQUES :**

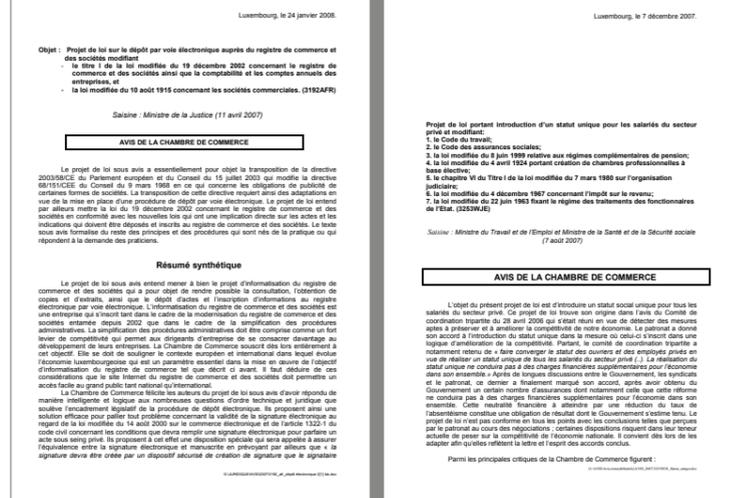
05/2008 Statut unique

07/2008 La nouvelle législation sur l'immigration

**CONFÉRENCES :**

02/2008 Conférence sur la réforme du droit luxembourgeois de la nationalité et l'introduction de la double nationalité

06/2008 Conférence consacrée à la réforme de la législation sur l'immigration



## AGIR POUR UN SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT ET UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTÉE AUX BESOINS DES ENTREPRISES

Le Département Formation de la Chambre de Commerce a comme objectif prioritaire de contribuer de manière active à la création d'un système d'enseignement et de formation capable de générer les connaissances et compétences requises par les entreprises luxembourgeoises.

Il agit en faveur d'un cadre législatif et réglementaire propice au développement d'un système d'enseignement et de formation performant. Ainsi, il suit les évolutions de l'enseignement primaire, des enseignements secondaire et secondaire technique, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle continue et organise l'apprentissage. En matière de sensibilisation et de promotion, le Département Formation encourage les entreprises à s'engager dans un processus continu d'amélioration des connaissances et des compétences de leurs ressources humaines.

Il conceptualise, développe et gère de nombreux projets de formation initiale ou continue, en coopérant étroitement avec les entreprises et les acteurs de la formation aux niveaux national, interrégional et international.

Le tableau synthétique ci-dessous résume les principales actions menées par la Chambre de Commerce dans la période 2004-2007 pour promouvoir un système d'enseignement adapté aux besoins des entreprises :



2004

- › Lancement de l'IFCC (mars)
- › La « Sacred Heart University » s'installe dans le nouvel immeuble de la Chambre de commerce (août)
- › Lancement de 3 nouveaux cycles de formation modulaire avec l'Institut Commercial de Nancy
- › Lancement d'une formation en management d'entreprises en partenariat avec l'UIIL, HEC Liège et la Chambre des Métiers

2005

- › Proposition de création d'une chaire de l'entrepreneuriat
- › Collaboration renforcée entre l'IFCC, l'OLAP et la CdM concrétisée notamment par la publication d'un catalogue de formation commun
- › L'Institut de Formation Bancaire Luxembourg (IFBL) s'installe à la Chambre de Commerce
- › L'IFCC lance sa première newsletter électronique informant le public sur ses activités de formation

2006

- › Lancement de la « Luxembourg Business Academy » en partenariat avec l'Université de Luxembourg
- › Action 300+ pour inciter les chefs d'entreprises à déclarer leurs postes d'apprentissage
- › Première édition du « Forum Entreprise et Formation »

2007

- › Lancement du « Master of Science in Entrepreneurship & innovation » en partenariat avec l'Université de Luxembourg
- › Lancement des formations sectorielles (libraires, industrie)
- › Réforme de la formation professionnelle : Participation aux discussions et avis



Dans le droit fil de l'ambition de la Chambre de Commerce d'assurer un rôle privilégié en matière de l'offre de la formation professionnelle initiale et continue, le Département Formation intervient dans le processus de formation en qualité d'acteur opérationnel dans les filières de la formation professionnelle initiale, de la formation professionnelle continue et de l'enseignement universitaire.

**Concrètement il agit à travers les structures organisationnelles suivantes :**

- Service de la formation professionnelle initiale (SFPI)
- Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC)
- Luxembourg Business Academy (LBA), dont les pourtours exacts restent à définir.

L'accent est mis sur une approche centrée sur les connaissances et compétences demandées par les différents secteurs économiques indépendamment du fait de savoir si la formation s'opère au niveau du système éducatif ou au niveau de la formation professionnelle continue. Cette démarche se situe résolument dans un objectif de « Lifelong learning », chaîne reliant les différentes sphères d'enseignement et de formation professionnelle.

### PROFESSIONNELLE INITIALE : RÉUSSIR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Au Luxembourg, les chambres professionnelles sont associées à la mise en œuvre d'une formation répondant aux besoins de l'économie et leur a confié l'organisation et la surveillance de l'apprentissage. Cette voie de formation comporte une formation pratique dans une entreprise sous le couvert d'un contrat d'apprentissage accompagné d'un enseignement scolaire assuré par un lycée technique.

### PROMOTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET DE L'APPRENTISSAGE

Parmi les faits saillants en matière de formation initiale en 2008, il convient de citer les journées « école-entreprise » organisées par la Chambre de Commerce, dans le souci d'un rapprochement entre le monde économique et le monde scolaire. Dans le cadre de la promotion de l'apprentissage, le Service de formation professionnelle initiale (SFPI) a également soutenu la présentation d'une émission hebdomadaire sur Radio Latina, réalisée chaque mercredi par le MENFP dans le but de mieux informer sur le système scolaire luxembourgeois et les possibilités de formation. A mentionner également, la participation du SFPI à la « Journée de l'Emploi et de l'Apprentissage », organisée par deux grandes enseignes de la grande distribution, avec l'objectif de recruter des jeunes souhaitant effectuer un apprentissage dans une des professions existantes dans ce secteur.

En marge de ces actions ponctuelles, le SFPI participe régulièrement à des journées « Portes Ouvertes », organisées par les différents lycées techniques, des workshops ou encore le « Forum Orientation ». Lors de ces événements, le SFPI informe sur les métiers issus de son domaine de compétence et sensibilise les élèves et leurs parents aux avantages de l'apprentissage.

La tendance positive de l'apprentissage notée lors des années précédentes s'est confirmée en 2008 avec la remise solennelle de 702 diplômes (642 CATP et 60 CITP) et la gestion de 1.735 contrats d'apprentissage pour l'année scolaire 2008/2009.

### RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET DE L'APPRENTISSAGE

En 2008, une grande partie des actions du SFPI s'est inscrite dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle initiale au Luxembourg.

Dans son avis, la Chambre de Commerce a notamment soulevé les défaillances concernant l'absence de réforme plus large, englobant l'enseignement primaire ainsi que le manque d'ouverture de la formation professionnelle initiale vers des diplômes supérieurs (BTS). Elle a également manifesté son désaccord concernant l'absence d'intégration de l'apprentissage pour adultes dans le champ d'application de la réforme. Enfin, la Chambre de Commerce a plaidé pour une phase pilote de trois à quatre ans.

Par la suite, la Chambre de Commerce s'est félicitée des amendements proposés par le gouvernement, notamment en matière d'intégration du technicien dans la formation professionnelle initiale, ainsi que du report de la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2010-2011. La loi de la réforme professionnelle a été finalement votée le 19 décembre 2008.

Dans le cadre réglementaire au sens large, la Chambre de Commerce s'est également engagée dans le processus de la validation des acquis de l'expérience ainsi que pour l'adoption d'une accréditation européenne (EQF, ECVET, EUROPASS).

Au cours de l'année 2008, les équipes curriculaires, chargées d'établir les profils professionnels et les programmes de formation des professions visées par la réforme de la formation professionnelle, composées de représentants de la Chambre de Commerce et de patrons-formateurs, ont poursuivi leurs travaux.

### ORGANISATION ET GESTION DE L'APPRENTISSAGE

Le Service FPI a assuré en 2008 la gestion de 1735 contrats d'apprentissage : 607 apprentis ont suivi une formation dans le secteur commercial, 597 dans le secteur industriel du BTP et de l'informatique et 165 dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

2008

EVOLUTION DU NOMBRE D'APPRENTIS SOUS CONTRAT D'APPRENTISSAGE

ANNÉE DE FORMATION	CONTRATS	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009
<b>Nombre d'apprentis</b>	<b>Total</b>	<b>1220</b>	<b>1251</b>	<b>1332</b>	<b>1365</b>	<b>1427</b>	<b>1618</b>	<b>1735</b>
	CATP	1025	1055	1116	1172	1263	1433	1557
	CITP	195	196	216	193	164	185	178
Industrie	CATP	109	137	153	152	163	279	423
BTP	CATP	53	58	60	64	65	65	74
Informaticien	CATP	44	62	66	63	61	53	52
Gestionnaire qualifié en logistique	CATP	n/a	n/a	n/a	n/a	20	30	48
<b>Commerce</b>	<b>Total</b>	<b>669</b>	<b>616</b>	<b>657</b>	<b>665</b>	<b>578</b>	<b>639</b>	<b>607</b>
	CATP	523	464	478	514	471	512	493
	CITP	146	152	179	151	107	127	114
<b>Administration et Communication</b>	<b>Total</b>	<b>246</b>	<b>284</b>	<b>306</b>	<b>313</b>	<b>311</b>	<b>276</b>	<b>247</b>
	CATP	50	50	53	66	107	108	101
<b>Horeca</b>	<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>94</b>	<b>90</b>	<b>108</b>	<b>164</b>	<b>166</b>	<b>165</b>
	CATP	49	44	37	42	57	58	64
<b>Auxiliaire de vie</b>	<b>Total</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>	<b>65</b>	<b>110</b>	<b>119</b>

**FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE :  
DEVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES DE L'ENTREPRISE AVEC L'IFCC**

L'IFCC en tant qu'organe de formation de la Chambre de Commerce contribue au développement et à la valorisation des compétences des personnes travaillant dans les entreprises.

**L'IFCC CERTIFIÉ ISO 9001**

Après l'Espace Entreprises en 2007, l'IFCC est le second service de la Chambre de Commerce et le 1er organisme de formation luxembourgeois, qui s'est vu remettre le certificat ISO 9001. Ce dernier atteste de la qualité produite par l'IFCC dans la conception, le développement, la commercialisation et la réalisation de son activité de formation.

L'approche qualité adoptée par l'IFCC se traduit par une forte prise en compte des besoins formulés par les clients en matière de formation professionnelle continue. Ainsi, l'offre de formation proposée est le fruit d'une étroite concertation avec les entreprises. Elle répond donc directement aux attentes et besoins en formation des entreprises. D'autre part, la formalisation de tous les processus de gestion assure à l'IFCC une parfaite maîtrise des informations inhérentes à son activité de formation. Il s'ensuit une transparence accrue des tâches professionnelles à accomplir par les collaborateurs et donc une meilleure performance de l'organisation dans son ensemble.

**LANCEMENT DE L'INITIATIVE « BUSINESS WEEK »**

Au cours de la semaine du 9 au 12 septembre 2008 s'est déroulée pour la première fois la «Business Week», une nouvelle initiative commune de la Chambre de Commerce et du SCRIPT - Formation continue - (Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogiques et Technologiques). Cette action de formation a pour objectif de familiariser les enseignants luxembourgeois avec les mécanismes de fonctionnement de l'entreprise et les spécificités du marché de l'emploi.

**PRÉSENTATION DU STAND "MAISON DE L'ECONOMIE" À LA FOIRE DE L'ETUDIANT**

La Chambre de Commerce a présenté dans le cadre de la Foire de l'Etudiant, en étroite coopération avec les fédérations et groupements professionnels son nouveau stand, la « Maison de l'Economie ».

La présence de ce stand a eu pour objectif d'informer les étudiants, les enseignants mais aussi les parents sur les différents secteurs de l'économie luxembourgeoise, l'emploi dans ces secteurs ainsi que les diverses perspectives professionnelles offertes par la création d'entreprise dans notre pays. Par ailleurs, la Chambre de Commerce a organisé un concours qui s'est adressé aux étudiants désireux de poursuivre des études d'enseignement supérieur dès l'année académique 2009/2010. Des bourses d'études ont été offertes aux heureux gagnants de ce concours. Un des attraits majeurs de la « Maison de l'Economie » a été l'offre de stages proposée par la Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprise de Luxembourg aux étudiants qui ont formulé le souhait de s'initier aux pratiques professionnelles en entreprise.

**CRÉATION D'ENTREPRISE**

L'IFCC s'est efforcé tout au long de l'exercice 2008 à promouvoir l'esprit d'entreprise en accueillant des classes d'étudiants de l'enseignement secondaire et de secondaire technique. Ces manifestations ont eu comme objectif des familiariser les étudiants (et les enseignants) avec les opportunités de la création d'entreprise au Grand-Duché du Luxembourg.

D'un autre côté, en vertu du mandat reçu par le Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, l'IFCC a organisé des formations d'accès à la profession de cafetier, de commerçant et de transporteur. Ces formations permettent au futur dirigeant d'entreprise d'apprendre à maîtriser les outils de gestion d'une entreprise, comme par exemples, la stratégie, le marketing, la comptabilité, la gestion financière, la gestion des ressources humaines, la fiscalité et le droit. L'IFCC a proposé également une formation complémentaire traitant des matières spécifiques prévues par la loi sur le droit d'établissement est dispensée par l'IFCC pour les professions de l'immobilier (agent immobilier, administrateur de biens – syndic de copropriété, promoteur immobilier).

L'IFCC a enregistré un total de 979 inscriptions pour ces formations, soit une légère hausse (+ 1,0 %) par rapport à l'exercice précédent.

**IFCC ACTUEL : CONFÉRENCES ET SÉANCES D'INFORMATION**

Les conférences et les séances d'information organisées par l'IFCC se réjouissent d'un réel succès auprès des entreprises luxembourgeoises. Il est un fait indéniable que les infrastructures modernes du Centre de Conférences de la Chambre de Commerce, fortement appréciées par les conférenciers et les clients, ont contribué largement à ce succès. Durant l'exercice 2008, l'IFCC a organisé vingt-neuf séances d'information et conférences avec un total de 2.895 inscriptions, soit une progression remarquable de 68% par rapport à l'année 2007).

Les sujets traités étaient étroitement liés à l'actualité politique, économique et légale au Luxembourg. De septembre à novembre 2008, 8 séances d'information ont été tenues avec un total de 716 inscrits, sur l'introduction du statut unique.

**IFCC AFTER WORK TRAINING PROGRAM**

L'offre de formation de l'IFCC en cours du soir, intitulée « After Work Training Program », a connu en 2008 un impact positif auprès du public cible, à savoir les salariés de petites et moyennes entreprises, femmes rentrantes, demandeurs d'emploi et créateurs d'entreprise. L'«After Work Training Program» propose aux personnes intéressées un ensemble de formations d'initiation et de perfectionnement visant à les familiariser avec des matières en relation avec les opérations de gestion en entreprise et articulées autour des filières suivantes : marketing, gestion des ressources humaines, comptabilité, droit, fiscalité et langues. L'IFCC a lancé, entre autres, avec succès un nouveau cycle de formation modulaire en «Comptabilité» d'une durée de 175 heures. Cette formation confère au formé un aperçu complet des techniques comptables indispensables à l'exercice de la fonction de comptable en entreprise.

En 2008, l'IFCC a organisé au total 49 cours du soir et enregistré 1.985 inscriptions, soit une augmentation de 23,0% par rapport à l'exercice 2007.

2008



En sa qualité de Président de la Chambre de Commerce et en présence des membres élus, M. Michel Wurth s'est vu remettre le vendredi 10 octobre 2008 le certificat ISO 9001 récompensant la démarche qualité mise en place par l'IFCC pour ses activités de formation.

### IFCC ENTREPRISES

L'IFCC a développé une offre de formation spécifique pour les entreprises regroupée sous le label « IFCC Entreprises ». Ce dernier regroupe les séminaires, les formations à des fonctions et métiers, les cycles de formation modulaire, ainsi que les formations sectorielles (Commerce, Horeca, Industrie).

Pendant l'année 2008, 190 séminaires se sont déroulés, dont 142 ont été organisés en collaboration avec l'OLAP et la Chambre des Métiers dans le cadre de plate-forme commune créée en 2005. L'IFCC a présenté une offre de formation renforcée dans le domaine « Technologies de l'information et de la communication » avec l'appui du Centre de Recherche Public – Henri Tudor. 2.364 inscriptions ont été enregistrées en 2008, dont 1883 ont été notées dans des séminaires de la plate-forme commune avec l'OLAP et la Chambre des Métiers.

En 2008, cinq cycles de formation ont été organisés par l'IFCC, avec 78 inscriptions enregistrées. Il s'agit en l'occurrence de formations sur les thèmes suivants : législation environnementale au Luxembourg, leadership et techniques managériales, mécanismes financiers de l'entreprise, management international pour PME et techniques de management de l'innovation.

A l'instar des années précédentes, l'IFCC a organisé en 2008 33 formations à des fonctions et des métiers, totalisant 1.151 inscriptions, soit une baisse assez significative par rapport à l'année précédente. Suite au nouveau cadre réglementaire de 2007, ce sont surtout les formations spécifiques pour les travailleurs désignés et les coordinateurs de chantiers en matière de sécurité et de santé au travail qui ont connues également en 2008, une affluence accrue. Pour la première fois, l'IFCC a proposé en 2008 la formation « Premiers Secours » à laquelle 23 inscriptions ont été enregistrées.

En ce qui concerne les formations sectorielles organisées en 2008, il convient de citer les deux sessions de la « Formation de perfectionnement pour salariés permanents des entreprises de travail intérimaire », qui enregistré 32 inscriptions. Par ailleurs, l'IFCC a continué à proposer, dans le secteur des librairies, en partenariat avec la fédération luxembourgeoise des libraires, un premier cycle de formation pour le conseiller en vente. 12 participants ont suivi cette formation en 2008.

L'IFCC a également maintenu en 2008 une offre de formation spécifique pour répondre aux besoins de l'industrie luxembourgeoise et a lancé des formations spécifiques pour le secteur des agences de voyages. 47 personnes se sont inscrites à ces 3 formations. Des formations sectorielles ont également été proposées aux agents en douane ; 59 inscriptions ont été enregistrées dans ces 6 formations. L'année 2008 a également vu la continuité des formations dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et de la cafétéria. 30 personnes se sont inscrites à ces 4 formations.

### IFCC EXECUTIVE EDUCATION

Les formations proposées sous le label IFCC Executive Education s'adressent plus particulièrement aux cadres et dirigeants d'entreprise. Elles ont comme objectif de conférer aux participants les compétences indispensables pour mener à bien leur mission de « leader ».

L'IFCC a lancé en 2008, en étroite coopération avec HEC Ecole de Gestion de l'Université de Liège, l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL) et la Chambre des Métiers une nouvelle session du cycle de formation « Management d'entreprise pour cadres et dirigeants ». Cette action de formation d'une durée de 150 heures a vu la participation de 16 responsables d'entreprise désireux de parfaire leurs connaissances et compétences en gestion d'entreprise. Outre l'apport pédagogique, elle offre aux participants la possibilité de développer un projet d'entreprise réel avec l'appui d'un coach externe. Le projet d'entreprise fait l'objet d'une soutenance auprès d'une commission d'examen qui se compose d'experts du monde économique luxembourgeois.

### SYNERGIES

En 2008, les relations de partenariat avec la Chambre des Métiers et l'Office Luxembourgeois pour l'Accroissement de la Productivité (OLAP) ont été intensifiées. Cette plate-forme de coopération dont le début remonte à 2005 a comme objectif de mettre en œuvre une offre cohérente et coordonnée de séminaires, d'élargir la gamme des formations proposées tout en évitant des recoupements ainsi que d'optimiser les chances de déroulement des formations proposées. Pour 2008, les chiffres à l'appui montrent que la troisième année de ce partenariat a porté ses fruits. Le cycle de formation « Gestion de projets d'innovation » a été offert en partenariat avec la Chambre des Métiers et Luxinnovation. Trois séminaires portant sur la gestion des ressources humaines dans les établissements bancaires ont été développés en partenariat avec l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF) et le Personnel Officers Group (POG).

### UNE AUGMENTATION DE 16% DES INSCRIPTIONS

L'exercice 2008 a connu à nouveau une forte croissance des inscriptions de l'ordre de 16,6% (variation par rapport à l'année 2007).

— INSCRITS —			
RUBRIQUES	2007	2008	VARIATION
IFCC Création d'entreprise	971	979	+0,8%
IFCC Actuel	1725	2895	+67,8%
IFCC After Work Training Program	1615	1985	+22,9%
IFCC Entreprises	3950	3828	-3,1%
Séminaires	1970	2364	+20,0%
Cycles de formation	201	78	-61,1%
Formations à des fonctions et métiers	1656	1151	-30,5%
Formations sectorielles	147	235	+59,9%
IFCC Executive Education	38	18	-52,7%
<b>TOTAL</b>	<b>8323</b>	<b>9705</b>	<b>+16,6%</b>

Les activités de formation proposées par l'IFCC sont de plus en plus sollicitées aussi bien par les entreprises que les particuliers. Cette tendance lourde constatée non seulement auprès de l'IFCC, est encourageante et témoigne d'une prise de conscience réelle de l'enjeu du « lifelong learning ».



2008



➤ Remise des diplômes CATP et CITP au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg.

## LA CHAMBRE DE COMMERCE EN CHIFFRES :

DEVISE: EUR	31/12/2008	31/12/2007
<b>1. Résultat d'exploitation</b>		
Salaires et charges sociales	6 686 811,91	5 775 165,37
Achats et services extérieurs	10 017 852,73	9 777 077,68
Dotations aux amortissements	5 720 964,76	5 666 339,76
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>22 425 629,40</b>	<b>21 218 582,81</b>
Cotisations et autres produits de gestion	28 172 560,97	24 876 288,68
Contributions extérieures et droits d'inscription	2 489 864,29	2 793 525,71
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>30 662 425,26</b>	<b>27 669 814,39</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>8 236 795,86</b>	<b>6 451 231,58</b>
<b>2. Résultat financier</b>		
Charges financières	1 555 760,79	1 542 812,94
Produits financiers	1 525 773,20	1 131 092,93
<b>Résultat financier</b>	<b>-29 987,59</b>	<b>-411 720,01</b>
<b>3. Résultat exceptionnel</b>	<b>2 953 985,55</b>	<b>-65 488,19</b>
<b>4. Solde net provisions</b>	<b>- 1 251 205,75</b>	<b>127 231,56</b>
<b>5. Dotation au fonds de péréquation conjoncturelle<sup>1</sup></b>	<b>- 6 441 232,25</b>	<b>- 3 965 815,71</b>
<b>6. Dotation au fonds de promotion de l'intérêt économique général<sup>2</sup></b>	<b>-2 972 876,42</b>	<b>-1 830 376,48</b>
<b>7. Reprise fonds de promotion de l'intérêt économique général</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>1 495 479,40</b>	<b>305 062,75</b>

L'ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE EN CHIFFRES	2007	2008
Avis émis	156	137
Inscriptions aux formations IFCC	8.323	9.705
Contrats d'apprentissage gérés	1.427	1.618
Visiteurs accueillis à l'Espace Entreprises	5.829	5.903
Appels téléphoniques renseignés à l'Espace Entreprises	11.000	9.320
Réponses aux courriers électroniques envoyés à l'Espace Entreprises	2.300	1.784
Certificats d'origine délivrés	9.831	13.997
Missions économiques	15	12
Délégations économiques reçues à la Chambre de Commerce	18	12
Visites accompagnées	5	6
Stands collectifs	12	4
Journées d'opportunités d'affaires	51	50
Communiqués de presse diffusés	60	70
Visiteurs par mois sur www.cc.lu	23.159	51.964

## ORGANISATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

L'assemblée plénière de la Chambre de Commerce se compose de 23 membres élus, regroupés en huit groupes ou collèges électoraux. La Chambre de Commerce est dirigée par un Bureau qui se compose du président et de quatre vice-présidents élus par l'Assemblée plénière de la Chambre. Les membres de la Chambre sont élus pour un mandat de cinq ans.

Composition de l'Assemblée de la Chambre de Commerce au 31 décembre 2008 :



**M. Michel WURTH**  
Président  
Etablissements  
métallurgiques



**M. François N. WAGENER**  
Vice-Président  
Banques



**M. Fernand ERNSTER**  
Vice-Président  
Commerce de Gros



**M. Jean J. SCHINTGEN**  
Vice-Président  
Etablissements  
d'hébergement



**M. Robert DENNEWALD**  
Vice-Président  
Petite et moyenne  
industrie



**M. Marc DECKER**  
Membre élu  
Commerce de Gros



**M. Marc JACOBS**  
Membre élu  
Commerce de Gros



**Mme Maryse HOFFMANN**  
Membre élu  
Commerce de Gros



**M. Johnny HOFFMANN**  
Membre élu  
Commerce de détail



**M. Guy KERGER**  
Membre élu  
Commerce de détail



**M. Raymond MUNHOWEN**  
Membre élu  
Commerce de détail



**M. Michel RODENBOURG**  
Membre élu  
Commerce de détail



**M. Marc REIFFERS**  
Membre élu  
Etablissements  
métallurgiques



**M. Marc SOLVI**  
Membre élu  
Etablissements  
métallurgiques



**M. Camille FOHL**  
Membre élu  
Banques



**M. Dominique MELOTTE**  
Membre élu  
Banques



**M. Henry THYES**  
Membre élu  
Banques



**M. Pit HENTGEN**  
Membre élu  
Assurances



**M. Francis DAHM**  
Membre élu  
Cafetiers et restaurateurs



**M. Charles KROMBACH**  
Membre élu  
Petite et moyenne  
industrie



**M. Hermann LANGE**  
Membre élu  
Petite et moyenne  
industrie



**M. Edmond MULLER**  
Membre élu  
Petite et moyenne  
industrie



**M. Christian THIRY**  
Membre élu  
Petite et moyenne  
industrie

<sup>1</sup> Le fonds de péréquation conjoncturelle a pour objet de constituer une réserve pour contrebalancer les risques et les impacts financiers pour la gestion courante de la Chambre de Commerce, découlant notamment des variations des cotisations dans l'hypothèse d'une situation économique moins favorable à l'avenir.

<sup>2</sup> L'objectif du fonds de promotion de l'intérêt économique général est le financement, respectivement l'accompagnement des initiatives ou des projets qui servent l'intérêt économique général et les intérêts des ressortissants de la Chambre de Commerce en vue de renforcer la compétitivité des entreprises et de l'économie du pays à définir par l'Assemblée Plénière.

## M. MICHEL WURTH RÉÉLU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

C'est sous la présidence du Ministre de l'Economie et du commerce extérieur, M. Jeannot Krecké, que la Chambre de Commerce a tenu le 20 mars 2009 son Assemblée Plénière constituante. Le Ministre a officiellement présenté les résultats des élections de 2009 qui ont désigné les nouveaux membres élus de la Chambre de Commerce pour un mandat de 5 ans. En application de la loi du 4 avril 1924 portant création des chambres professionnelles à base élective, ont été proclamés élus pour une période de 5 ans en tant que membres effectifs :

### GRUPE 1 - COMMERCE ET AUTRES ACTIVITÉS COMMERCIALES NON SPÉCIALEMENT DÉNOMMÉES (8 SIÈGES)

Mme CAHEN Corinne, commerçante, Luxembourg; M. DECKER Marc, commerçant, Esch-Alzette; M. ERNSTER Fernand, commerçant, Luxembourg; M. JACOBS Marc, commerçant, Heisdorf; M. KERGER Guy, commerçant, Godbrange; M. MUNHOWEN Raymond, commerçant, Strassen; M. RODENBOURG Michel, commerçant, Luxembourg; Mme SUARDI Anna, commerçante, Esch-Alzette.

### GRUPE 2 - SOCIÉTÉS DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES (1 SIÈGE)

M. SCHLESSER Carlo, administrateur de sociétés, Howald.



### GRUPE 3 - INDUSTRIE, PMI ET PME (8 SIÈGES)

M. DENNEWALD Robert, président ingénieur, Luxembourg; M. LANGE Hermann, directeur financier, Burden; Mme ROOS Evie, vice-présidente, Sandweiler; M. SCHADECK Raymond, réviseur d'entreprises, Mondorf-Ies-Bains; M. SOLVI Marc, directeur général, Ehlange; M. THIRY Christian, industriel, Mondorf-Ies-Bains; M. WAGENER Marc, directeur, Howald; M. WURTH Michel, directeur général, Sandweiler.

### GRUPE 4 - BANQUES, CAISSES RURALES ET AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES (5 SIÈGES)

M. FINCK Jean-Claude, banquier, Foetz; M. FISCHER Raphael, banquier, Goetzingen; M. THILL Carlo, banquier, Leudelage; M. VANDENBERGHE Rik, banquier, Anvers, Belgique; M. WAGENER Frank, banquier, Brouch.

### GRUPE 5 - ASSURANCES (1 SIÈGE)

M. LAUER Marc, directeur, Sandweiler.

### GRUPE 6 - HÔTELLERIE, RESTAURATION ET CAFETIERS (2 SIÈGES)

M. KOEPP François, hôtelier, Luxembourg; M. SCHINTGEN Jean-Joseph, hôtelier, Hesperange.

L'Assemblée Plénière a procédé à la constitution du Bureau de la Chambre de Commerce et a reconduit le mandat de Président de M. Michel Wurth et les mandats des quatre Vice-Présidents MM. Jean J. Schintgen, Fernand Ernster, Frank N. Wagener et Robert Dennewald pour une nouvelle période de 5 ans.





CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Bureaux 7 rue Alcide de Gasperi | Adresse postale L-2981 Luxembourg  
Tél. +352 42 39 39 - 1 | Fax +352 43 83 26 | [chamcom@cc.lu](mailto:chamcom@cc.lu) | [www.cc.lu](http://www.cc.lu)

Votre partenaire pour la réussite